

JOURNEE du Mardi 16 novembre

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- Présentation du rapport financier par Monsieur Michel CHARASSE
trésorier général de l'AMF 2
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL,
Secrétaire général de l'AMF..... 4

INTERVENTIONS DES CANDIDATS A LA PRESIDENCE DE L'AMF

- Intervention de Monsieur André LAIGNEL, maire d'Issoudun..... 7
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, député maire de Lons
le Saunier 9
- Intervention de Monsieur François PELLETANT, maire de Linas 11
- Intervention de Monsieur Gérard PELLETIER, maire de Raze..... 12
- Intervention de Monsieur Gérard TARDY, maire de Lorette 13

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 87^e CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris..... 14
- Allocution de Monsieur Daniel HOEFFEL, Président de l'Association
des Maires de France 15
- Intervention de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre 17

DEBAT TERRITOIRES RURAUX : Comment offrir un niveau et une qualité de service équivalents à ceux des villes tout en prenant en compte les situations d'exclusion ?

- Intervention de Monsieur Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Emploi,
du Travail et de la Cohésion sociale 21
- Intervention de Madame Nelly OLIN, ministre déléguée à l'Intégration,
à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion..... 24

**Présentation du rapport financier
par Monsieur Michel CHARASSE
trésorier général de l'AMF**

1. Rapport financier

En 2003, le total des produits d'exploitation a représenté 9,693 millions d'euros contre 9,694 millions d'euros en 2002 soit une baisse très minime, due non pas à la baisse de nos cotisations, mais à la disparition du complément exceptionnel de redevance des années 1999 à 2001, versée par le Moniteur en 2002.

Sur ce total, la principale ressource provient de nos cotisations, soit 6,626 millions d'euros en 2003, contre 6,499 millions d'euros de cotisations en 2002, soit une augmentation de 2,5 %.

Je vous précise que l'augmentation du taux de cotisation n'a été que de 1 % en 2003, l'augmentation du montant des cotisations est donc également due pour partie à l'augmentation du nombre des cotisants, mais aussi à la gestion des impayés.

Parmi les autres ressources importantes de notre association, on note 1,165 millions d'euros au titre des abonnements et de la publicité de notre revue Maires de France, et 1,150 millions d'euros au titre du Congrès.

Nos charges se sont établies à 9,919 millions d'euros contre 8,572 millions d'euros en 2002 ce qui représente une augmentation de 15 %.

Si l'on peut considérer que les diverses rubriques de dépenses subissent des augmentations raisonnables, il n'en va pas de même des provisions et dotations qui progressent de plus de 40 %.

Je vous donnerai des explications plus complètes au sujet de cette augmentation dans un instant.

Si l'on tient compte de nos produits financiers, le total de nos produits s'établit finalement à 10,273 millions d'euros pour un total de charges net de 9,460 millions d'euros.

A la clôture de l'exercice 2003, notre Association dégage donc un excédent de 813.000 euros.

Cet excédent confirme le redressement de nos comptes, qui avait déjà été constaté en 2002, après deux années délicates en 2000 et 2001.

En particulier, le résultat d'exploitation de 496.364 euros révèle une gestion saine qui permet à notre Association de financer ses objectifs.

S'agissant des produits, la progression du taux de cotisations a donc été strictement limitée à 1 % en 2003.

Par ailleurs, nous poursuivons la démarche engagée précédemment sur la gestion des impayés.

Il ne s'agit pas seulement d'une procédure financière.

C'est aussi et surtout une mesure d'équité vis-à-vis de la très grande majorité de nos collègues qui acquittent scrupuleusement leur cotisation.

Le nombre d'EPCI adhérent à l'AMF est en progression : de 822 EPCI adhérents en 2002, nous enregistrons 1.055 EPCI adhérents en 2003, et la progression devrait se poursuivre en 2004. Ce constat positif et encourageant renforce notre Association dans sa mission nécessaire de dialogue entre les élus communaux et intercommunaux.

S'agissant des charges, on note une stabilité globale des postes de dépenses.

A titre d'exemple, certaines dépenses, comme les charges d'entretien des locaux sont strictement identiques à l'année 2002, ne

suisant même pas la progression normale des prix à la consommation.

D'autres dépenses, telles que les frais de documentation ou les achats d'études et sous-traitance, sont, quant à elles, en baisse notable : -10%.

Enfin, on constate la progression de certaines charges, que j'ai évoquée rapidement tout à l'heure.

Tel est le cas par exemple de l'impression et de l'envoi du rapport d'activité à l'ensemble des adhérents, qui engendre évidemment un surcoût, puisqu'en 2002 ce rapport n'était donné qu'aux congressistes présents au congrès des maires.

D'ailleurs, dans le souci toujours constant de vous informer en totale transparence, vous avez reçu dès le début du mois de juillet 2004 le rapport d'activité contenant des éléments chiffrés plus détaillés.

Par rapport aux comptes 2002, on constate surtout une réévaluation très importante de la provision pour indemnité de retraite du personnel, exigée par les normes comptables qui nous sont désormais imposées.

Cette provision globale de plus de 360.000 euros est l'élément qui fait progresser la rubrique des provisions et dotations de plus de 40 %.

Néanmoins, en global, la progression des charges est maîtrisée, grâce à la renégociation de certains contrats, et à la mise en place d'une comptabilité de gestion.

Mais nous devons rester particulièrement attentifs en ce qui concerne l'évolution de nos ressources et de nos dépenses.

En effet, tout laxisme dans la gestion des dépenses ou tout affaiblissement de nos produits engendrerait inévitablement un mauvais résultat, d'autant que la marge de manœuvre sur les charges est devenue faible.

Toutefois, l'excédent réalisé permet à notre Association d'envisager l'avenir avec sérénité. Nous pouvons sans difficultés assumer les actions actuelles, et faire face financièrement à nos projets.

Ainsi, l'installation d'un Bureau à Bruxelles début 2004 s'est réalisée sans que la question des moyens à mettre en œuvre ne soit un obstacle. Cette opération aura d'ailleurs un impact très faible sur nos comptes 2004.

S'agissant de nos portefeuilles d'actifs financiers et placements de trésorerie, ceux ci enregistrent tous une progression depuis 2003.

Nous avons donné un seul mot d'ordre à chacune des banques concernées par la gestion de nos réserves financières : la prudence. Nous bénéficions ainsi de performances financières situées entre 2% et 3 %, sans prendre de risque.

Enfin, le total de nos avoirs bancaires est en progression constante depuis 2002. C'est le signe que notre trésorerie est saine, et reflète l'effort réalisé sur les charges d'exploitation.

Cela permet à notre Association de faire face aux imprévus sans mettre en péril son fonctionnement, et cela garantit notamment les emplois des salariés permanents, la masse salariale, charges sociales comprises, s'élevant en 2003 à près de 5 millions d'euros.

2. Information « dossier fiscal »

Bien que cela ne concerne pas les comptes de l'exercice 2003, je tiens à vous informer que nous avons engagé une analyse fiscale des activités de notre association, avec le concours du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable de l'AMF.

Il ressort de cette analyse, menée également en lien avec les services fiscaux, que nous serons amenés, à partir de 2005, à sectoriser comptablement certaines de nos activités pour les soumettre à l'impôt.

Pour l'essentiel, cela concerne les produits de notre revue Maires de France et la redevance versée par le Moniteur pour le Salon des Maires.

Cette fiscalisation partielle ne devrait pas avoir de conséquences importantes sur les finances de notre Association car l'excédent est faible.

Nous veillerons d'ailleurs à une exacte répartition des charges sur ces produits.

3. Taux de cotisation 2005

Afin de garantir la stabilité de nos ressources, élément essentiel de l'exécution de nos missions et de nos objectifs, votre Bureau a

accepté à l'unanimité le taux d'augmentation des cotisations pour 2005 que je lui ai proposé avant l'été, soit un taux égal à l'inflation prévisionnelle évaluée à 1,5 % à l'époque où le Bureau a adopté cette décision.

On sait aujourd'hui que l'inflation prévisionnelle pour 2004 sera plutôt de 2 %, l'augmentation du taux de cotisation de l'AMF que je vous propose est donc inférieure au taux de l'inflation.

Vous pouvez constater sur le tableau diffusé sur le grand écran le résultat de cette augmentation sur chaque tranche de cotisation.

VOTE DE LA SALLE A MAIN LEVEE SUR LE TAUX DE COTISATION 2005.

**Complément au rapport d'activité,
de Monsieur André LAIGNEL,
Secrétaire général de l'AMF**

**Monsieur le Président,
mes Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Mes chers collègues, je présente devant vous le traditionnel rapport oral qui vient compléter le rapport d'activité qui vous a été envoyé et qui bien entendu est très fourni. En même temps, il vous a été envoyé il y a déjà quelques mois et l'actualité fait qu'il y a nécessité de le compléter.

Je rappellerai d'abord que l'Association des Maires de France n'est pas seulement un congrès, fut-il pleinement réussi. C'est d'abord et avant tout un travail tout au long de l'année, et en particulier dans le cadre de nos commissions. Je voudrais ici remercier les centaines et centaines de Maires qui participent à ces différentes commissions, qui nous permettent de faire vivre notre Association dans la continuité et qui nous mettent dans la situation de proposer chaque fois que des sujets le nécessitent ou que l'actualité nous y contraint.

- C'est la Commission Europe : c'était un souhait très fervent de la part de notre Président que nous redonnions vigueur à cette commission. Dans un contexte où l'Europe prend de plus en plus de place dans la vie quotidienne de nos collectivités et dans celle de nos concitoyens, c'était une idée bienvenue. Cette commission a été très puissamment relancée et cela s'est concrétisée par la mise en place, cela a été dit il y a quelques instants par Michel CHARASSE, d'un bureau à Bruxelles qui nous permet, avec d'autres associations d'élus, d'être présents, d'avoir une représentation permanente et donc d'être au fait et en prise directe avec les décisions européennes qui ont de lourdes incidences pour nous.
- C'est bien entendu la Commission sociale. Et dans cette année du handicap, nous avons signé une importante « Charte commune handicap » qui nous permet, du moins nous l'espérons, de faire progresser la capacité d'accueil, la prise en compte du handicap. C'est aussi, et cela fera l'objet d'une des tables rondes de notre congrès, le suivi du texte sur la cohésion sociale. C'est encore, dans le volet éducatif, l'aboutissement d'une revendication déjà très ancienne qui porte sur les droits de reprographie. Cela fait des années et des années que l'on voulait faire payer les communes alors que départements et régions, qui ont en charge lycées et collèges, n'étaient pas dans la même situation. Depuis des années, nous nous battons pour être traités sur un pied d'égalité. C'est chose faite, et c'est l'un des éléments positifs de la loi liberté et responsabilité locale.
- C'est l'importante Commission intercommunalité. Nous avons aujourd'hui plus de mille deux cents intercommunalités. La commission est présidée par Jacques PELISSARD avec compétence et volonté. Nous avons en particulier, dans cette même loi liberté et responsabilité locale, fait que des aspects certes essentiellement techniques mais importants pour la vie de nos communautés soient pris en compte. Ce sont plus de trente amendements qui ont été portés par l'Association des maires de France, que nous avons vus en commun, que nous avons défendus en commun et qui ont permis d'améliorer toute une série de dispositions, en particulier la possibilité des fonds de concours entre intercommunalités et communes ou entre communes et intercommunalités.
- C'est aussi la fonction publique territoriale et son groupe de travail qui a beaucoup travaillé mais qui, je dois le dire, est dans l'attente. Cela fait maintenant deux ans, et même un

peu plus, que l'on nous promet, mois après mois, un texte fondateur qui nous permettrait de faire en sorte que quelque chose qui est essentiel à la vie de nos communes, c'est-à-dire la capacité de recrutement dans les meilleures conditions de nos collaborateurs, la possibilité de leur assurer des déroulements de carrière qui fassent que les meilleurs n'aient pas envie de quitter nos collectivités locales, bref une véritable modernisation de notre fonction publique territoriale. Ce texte est en panne et nous espérons, nous sommes d'éternels « espérants », qu'enfin nous pourrions déboucher sur des textes forts, novateurs et modernes qui feront que nous aurons des collaborateurs de bon niveau, dans les meilleures conditions pour faire avancer la gestion de nos collectivités.

- C'est bien sûr la Commission environnement, avec les négociations que nous avons engagées, l'accord auquel nous sommes parvenus avec Eco-emballage. Certains le trouvent insuffisant : d'autres trouvent qu'il est bon. A chacun bien entendu de se faire son opinion mais nous avons réussi néanmoins, même si le verre est à moitié plein ou à moitié vide selon la vue que l'on a. Nous avons en tout cas réussi à faire avancer la cause des communes même s'il reste de nouvelles étapes à franchir et de nouveaux progrès à faire. Ce sont aussi les négociations toujours en cours sur les équipements électriques et électroniques. Cela ne vous dit peut-être pas grand chose mais il faut savoir que les enjeux financiers sont quatre à cinq fois ceux que nous connaissons dans les négociations actuelles avec Eco-emballage ou Adelphe. Des milliards d'euros sont en jeu pour simplement se mettre en conformité avec la directive européenne qui oblige au recyclage et au tri de l'ensemble des équipements électriques et électroniques. C'est donc une négociation à laquelle nous participons avec la volonté que soient pris en compte, dans les meilleures conditions bien entendu, l'ensemble de nos collectivités.
- C'est la Commission ville et urbanisme. Je ne voudrais citer qu'une Journée Logement particulièrement réussie et là aussi une avancée de la loi liberté et responsabilité. Je dirai tout à l'heure qu'elle a aussi un envers. Mais en tout cas, cette loi liberté et responsabilité nous a permis de faire que nos communautés, sans aucune distinction de population, dès l'instant qu'elles ont un plan local de l'habitat, puissent avoir la compétence en ce qui concerne le logement social.
- C'est bien entendu la Commission des finances. Mais je reviendrai dans un instant sur les volets financiers qui sont au coeur de nos préoccupations et au coeur de notre congrès.
- Ce sont les territoires ruraux qui ont été l'objet tout au long de l'année de travaux importants, rappelés ce matin par Jean-Paul FRECON et Paul DURIEU, ses animateurs, et qui ont encore donné ce matin lieu à beaucoup de débats.

Mais ce sont aussi beaucoup de groupes de travail :

- Maires et procureurs, qui débouche sur un texte qui devrait améliorer les relations entre les Maires et les Procureurs sur le terrain.
- C'est aussi le groupe d'études sur les télévisions locales, qui a permis de faire avancer les dispositions juridiques concernant les collectivités.
- C'est aussi un groupe de travail sur les marchés publics que nous avons conduit, Jacques PELISSARD et moi-même, qui nous a permis d'obtenir qu'un décret sorte, on nous l'a promis, il devrait déjà être sorti, sans doute sortira-t-il dans les jours à venir, qui exonérera l'ensemble de nos collectivités locales de toute procédure en dessous de 4 000 euros. Cela libérerait

considérablement l'ensemble de nos communes, et en particulier nos communes rurales.

Vous le comprendrez, c'est un immense travail qui a été accompli. A ce moment précis de mon propos, je voudrais remercier le personnel de l'Association des maires de France, un personnel qui est la clef de voûte de notre institution, un personnel très sollicité, compétent, disponible et objectif. Je voudrais remercier notre Directeur François LEONELLI, notre Directeur adjoint Gérard MASSON et l'ensemble de nos équipes. Sans eux, notre Association ne serait pas ce qu'elle est, n'aurait pas l'efficacité qui est la sienne.

Nous pouvons tous ensemble les applaudir pour les remercier.

Mes chers collègues, ce sera la deuxième partie de mon propos, cette année a été chargée, très chargée en textes. Nous avons eu non seulement des textes mais des surprises.

C'est la loi responsabilité et liberté locale, une loi de plus de deux cents articles. Elle avait au départ vocation à clarifier et simplifier. Avez-vous ce sentiment de simplification et de clarification ? Elle avait, on nous le disait, pour objectif de nous donner des compétences mais surtout des moyens. Et nous sommes face à des transferts de compétences.

Je vous lirai simplement un très court texte qui a été adopté à l'unanimité par notre Commission des finances, qui dit : « *La Commission s'est montrée très préoccupée par les transferts de charges de l'Etat vers les régions et les départements. Elle craint que ceux-ci ne soient pas intégralement compensés par des recettes fiscales insuffisantes, ce qui contraindrait régions et départements à réduire le concours financier aux communes et communautés* ». Je crois que voilà bien résumé par notre Commission des finances de l'Association des maires de France, unanime, les risques, les dangers que nous ressentons avec cette loi.

C'est la loi organique dite « sur l'autonomie financière et fiscale » de nos collectivités. Il est rare qu'une loi ait aussi mal porté son nom car, à l'arrivée, cette loi qui était censée nous donner l'autonomie financière, peut permettre de nous la supprimer. En effet, elle prévoit que sont considérées comme ressources propres des communes des parts d'impôts d'Etat sur lesquelles nous n'aurions aucune capacité ni à voter le taux ni à choisir l'assiette. Un impôt dont on ne peut choisir ni l'assiette ni le taux, cela s'appelle une dotation. Et remplacer nos impôts par des dotations, c'est faire reculer nos libertés.

C'est la loi sur le développement rural. Ce matin, le débat a démontré qu'elle était sympathique, qu'elle était une bonne boîte à outils, qu'elle avait de bonnes intentions mais que nous étions comme M. de Soubise cherchant son armée avec sa lanterne. Nous, ce sont les moyens que nous cherchons avec nos lanternes. Où sont les moyens de la loi ? En revanche, dans le même temps - et on aurait dû mettre en exergue « pendant le débat, le déménagement continue » - dans le même temps où l'on nous parlait de développement rural, bien entendu les services publics continuaient à s'anémier et à disparaître.

Je crois qu'il ne faut pas balayer d'un revers de main ou croire anecdotique la fronde des maires dans un certain nombre de départements. Notre Président de l'Association des maires de la Creuse, mon ami Michel VERNIER, s'est exprimé ce matin, mais la Creuse n'est pas le seul département concerné. Nous le savons bien, dans chacun de nos départements il y a de grandes inquiétudes. Dans un département comme le mien, l'Indre, sur vingt trésoreries, on nous annonce la bagatelle de neuf fermetures. C'est le rapport que j'ai reçu, il y a une dizaine de jours, du Trésorier-payeur général de mon département. Je suis persuadé que si l'on interrogeait chacun d'entre vous, département par département, nous aurions les mêmes réponses. Mais il n'y a pas que les trésoreries, il y a beaucoup d'autres sujets. Il est vrai que la fronde des maires de la Creuse a été un signal. J'espère que ce signal sera entendu.

C'est enfin la loi sur la cohésion sociale. On nous dit qu'il faut une grande politique de la ville. Et moi je pose une question : est-ce

aux communes de payer la politique de la ville que souhaite l'Etat ? Aujourd'hui, il n'y a pas un centime donné par l'Etat pour améliorer la DSU ou la DSR. Ce sont nos dotations forfaitaires, dont on propose qu'elles soient gelées en tout ou partie, qui financeraient cette politique. Alors, je crois que ce n'est pas raisonnable de vouloir faire payer aux communes et aux intercommunalités une politique qui relève de la responsabilité de l'Etat. C'est là bien entendu l'un des engagements.

Enfin, j'ai dit « des textes mais aussi des surprises », et des surprises de taille qui contredisent les discours, les annonces de dialogue, la volonté de consensus et qui en définitive alimentent toutes les méfiances.

Il y a un an exactement, nous entendions le premier Ministre à cette tribune nous parler de la décentralisation, nous parler même d'une troisième étape de la décentralisation. Quelques semaines après, début janvier, six semaines après, au détour d'un discours, sans que nous ayons la moindre information, la moindre concertation, on nous annonçait la suppression de la taxe professionnelle. Je comprends que l'on veuille faire plaisir au MEDEF ou au patronat, aux industries, mais est-ce aux communes, aux communautés, à l'ensemble de nos collectivités de financer cela ?

Neuf mois après, c'était il y a quelques jours, à nouveau on nous annonce la suppression de la taxe sur le foncier non bâti, sans aucun préalable, sans aucune concertation, sans prise en compte de nos impératifs. Le foncier non bâti, dans les secteurs urbains, cela ne dit pas grand chose ou petitement. Mais il faut savoir que pour les 21 000 communes de moins de cinq cents habitants, cela représente en moyenne entre 20 et 25 % de leurs ressources.

Et donc, en deux traits de plume, sans concertation, on nous supprime deux des quatre impôts sur lesquels nous avons la possibilité d'agir.

Très simplement, j'ai repris ce que je vous avais dit il y a deux ans, il y a un an. Il y a deux ans je vous disais, c'était l'annonce de la décentralisation : nous avons des espérances mais aussi beaucoup de questions. C'était il y a deux ans. Et puis, il y a un an, je vous ai dit : on a le sentiment que l'on est passé des questions - et il y en a toujours - à un début d'inquiétude. Et cette année, je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que nous sommes passés de l'inquiétude à la méfiance, que nous avons un grand sentiment d'injustice et, pour beaucoup de nos collègues, dans les zones les plus en difficulté, un sentiment d'abandon.

Notre congrès a pour thème : quels moyens pour quelle décentralisation ? C'est un bon résumé de nos inquiétudes. Ce que nous demandons, et nous avons trois jours pour le dire, c'est du dialogue. Est-ce exagéré ? Mais du dialogue préalable, pas du dialogue postérieur. Ce sont des moyens, des moyens simplement à la hauteur des demandes dont nous sommes en permanence l'objet. Et c'est de la considération. Cela ne coûte rien, la considération. Nous ne la demandons pas pour nous, maires. Nous la demandons pour la démocratie parce que nous sommes le dernier échelon qui permet encore de lutter, avec efficacité me semble-t-il, contre la crise de la démocratie que nous voyons sourdre dans notre pays comme ailleurs.

Pour réussir ce congrès, il nous faut la clarté des espoirs, la force des convictions et l'union dans l'action.

Pour conclure, mes pensées vont bien sûr à tous nos collègues qui ont été pris à partie, qui ont fait l'objet de violences, et l'année qui vient de s'écouler en a eu son lot. Je voudrais leur dire ici notre solidarité et notre amitié.

A tous ceux aussi qui ont dû faire face aux drames de la vie : aux inondations, aux incendies...

Mais je voudrais, puisque nous sommes une année de renouvellement des instances, remercier l'équipe dirigeante de l'AMF : le Comité directeur, le Bureau et le Bureau exécutif qui m'entoure ici. Nous avons travaillé dans l'unité de notre institution, dans la fidélité à nos engagements et, je l'espère, dans la mesure de nos moyens, avec efficacité. Je voudrais remercier notre Trésorier général Michel CHARASSE qui vous a présenté il y a quelques instants l'ensemble du volet financier. Je voudrais remercier notre premier vice-président Jacques PELISSARD qui, avec compétence, dynamisme, au sein du

Petit bureau mais aussi dans le cadre de sa mission sur l'intercommunalité, a beaucoup apporté à notre association.

Et bien entendu, vous dire un mot de notre Président, de celui aux côtés de qui j'ai eu l'honneur de conduire l'AMF depuis presque trois ans, Daniel HOEFFEL.

Ce n'est pas une oraison. Daniel va continuer à travailler avec nous puisqu'il restera au Bureau, et je m'en réjouis. Mais notre congrès est le moment de vous dire très simplement que j'ai été fier et heureux de travailler avec lui, qu'il a toujours été en toutes

circonstances - et la période a été difficile - un homme de dialogue et d'action, un homme de conviction et de droiture et, peut-être cela lui a-t-il un peu nui, aussi et avant tout un président courageux.

Alors très simplement, j'ai envie de dire de lui ce que Jean-Paul Sartre disait d'un homme de qualité : c'est la conjonction d'une personne, d'une action et d'une oeuvre. Eh bien je crois que Daniel HOEFFEL, c'est cela.

Alors, très simplement, Daniel, les maires de France te remercient.

**Intervention de Monsieur André LAIGNEL, maire d'Issoudun,
président de la communauté de communes,
secrétaire général de l'AMF,
ancien ministre**

**Monsieur le Président,
Mes chers collègues,**

Je suis candidat devant vous. J'en ressens l'honneur et la charge.

Je suis candidat pour porter un projet clair et mobilisateur et pour promouvoir une Association des maires de France efficace, au service de nos communes.

Il y a dix ans, à un jour près, le Président François Mitterrand, à cette même place, de cette même tribune, s'adressait à notre Congrès et lui disait : « *Quand je vous regarde, je vois la France. Je vois la France dans sa diversité. Je vois la France d'outre-mer et de métropole. Je vois la France dans ses paysages variés, dans sa culture diversifiée. Je vois la France dans ses difficultés et ses réussites.* »

Que voyons-nous, nous, aujourd'hui, dix ans après ? Nous voyons des maires toujours aussi motivés, engagés, passionnés, mais inquiets et parfois révoltés.

Nous voyons des difficultés de plus en plus grandes : le chômage qui perdure, bien entendu, l'exclusion qui s'agrandit ; mais aussi les difficultés qu'on pourrait tellement éviter : la paperasse qui s'accumule, les tutelles qui se renforcent, les contrôles qui se superposent.

Nous voyons aussi des exigences de plus en plus fortes de nos concitoyens. Il n'est pas un maire qui ne nous dise pas : « On me demande de plus en plus ». Mais dans le même temps, nous sommes à la fois pour nos concitoyens le premier recours et souvent le dernier espoir. Nous avons trop souvent le sentiment que nous n'avons pas les moyens de répondre aux attentes, que nous n'avons pas la possibilité de prendre en charge nos concitoyens parce qu'il est vrai que, dans le même temps où ces exigences s'accumulent, ce sont les moyens qui sont de plus en plus faibles. C'est un Etat qui se désengage et c'est souvent dans nos contrées les plus difficiles un sentiment d'abandon.

Ce sont là autant de défis à relever. Et mon projet et mes priorités pour l'AMF, elles tiennent en trois mots proches de la devise de la République et cela ne vous surprendra pas : libertés, égalité, justice.

Libertés des communes.

Libertés des communes parce qu'il n'y a pas de véritable démocratie sans libertés locales, réelles, vivantes et garanties. Mais elles se rétrécissent. Que ce soit la liberté d'action ou la liberté des moyens. La liberté d'action, j'en parlais il y a un instant, ce sont les textes inutiles, la technocratie ronronnante, les normes affligeantes. Cela fait des années et des années que l'on nous dit : « On va clarifier, on va simplifier. », alors que nous constatons qu'on empile, qu'on complique, qu'on nous rend l'action de plus en plus difficile.

Mais au-delà de la liberté d'action, c'est la liberté des moyens, la liberté essentielle. Cela me rappelle Albert Camus qui disait : « *Supprimez le pain, vous supprimez la liberté.* »

Pour nos communes, affaiblir les moyens, supprimer les moyens, c'est faire reculer nos libertés. On a fait un discours sur l'autonomie financière, mais la loi organise exactement l'inverse. D'un trait de plume, sans information, sans dialogue, on nous supprime nos principaux impôts, ce qui nous permettait de faire évoluer nos capacités, de prendre en compte les investissements et les charges. Oui, tout bien pesé, ce sont des moyens en panne et une liberté en berne que nous constatons aujourd'hui. Sans capacité de voter l'impôt et de le répartir équitablement. Ce sont les libertés locales qui sont affaiblies. Et affaiblir les libertés locales, c'est toucher aux piliers démocratiques et donc aggraver la crise de la démocratie.

Liberté, mais aussi égalité. Egalité devant le service public.

Nous sommes le premier des services publics. Celui qui dans la plupart de nos communes reçoit le plus souvent nos concitoyens. Mais malheureusement, de plus en plus, dans des milliers, voire des dizaines de milliers de communes, nous sommes aussi le dernier service public.

Ce ne sont pas seulement les territoires ruraux qui sont touchés. Ils le sont, mais ce sont aussi, et on le voit en permanence, les quartiers en difficultés, simplement parce que c'est la loi de la concurrence, le dogme de la rentabilité qui s'applique au service public, mais aussi au service au public. Et à partir de ce moment, partout où il y a pauvreté, partout où il y a difficultés, il y a recul du service, alors que c'est l'inverse qu'il faudrait mettre en œuvre.

Ecoles, hôpitaux, postes, trésoreries, mais aussi, DDE, mais aussi EDF, Sécurité sociale, partout, nous constatons des reculs.

Alors, c'est vrai que nous avons souvent des concertations, mais quel est le maire parmi nous, ici, qui n'a pas constaté avec douleur que souvent ces concertations n'étaient que des alibis ? Alors, oui, il faut entendre les frondes qui naissent des exaspérations, entendre la Creuse mais aussi l'Ardèche et la Charente. Et il faut que nous soyons, nous, l'Association des maires de France, le bastion avancé de la défense des services publics, mais aussi de sa modernisation. Que nous sachions être le porte-parole de nos populations parce que si nous voulons des territoires vivants, il faut que les habitants puissent trouver près de chez eux raisonnablement les services auxquels ils ont le droit de prétendre.

Libertés, égalité, mais aussi justice des territoires.

Il n'y a pas d'autonomie financière s'il n'y a pas de péréquation ou, alors, l'autonomie financière, c'est le creusement des inégalités. C'est le riche qui s'enrichit et le pauvre qui s'appauvrit. Autonomie financière et péréquation sont indissociables l'une de l'autre si nous voulons de la justice.

Mais ce n'est pas seulement la péréquation, j'allais dire au sens traditionnel du terme. Bien entendu que l'on souhaiterait que ce ne soit pas seulement un mot inscrit dans la Constitution, mais que ce mot trouve sa concrétisation. Mais la péréquation, ce sont aussi les contrats de plan. Et quand les contrats de plan sont en panne, quand on nous annonce la suppression future des contrats de plan, quand le Limousin percevait 60 % de l'Etat pour son contrat de plan pendant que l'Ile-de-France ne percevait que 30 %, c'était péréquateur même si c'était insuffisant. Mais s'il n'y a plus les contrats de plan, ce sont les fonds européens.

Les fonds européens, on voit bien avec l'élargissement, avec les difficultés budgétaires européennes, qu'ils seront au mieux peau de chagrin et peut-être totalement disparus. Mais c'était aussi un élément phare de la péréquation parce que c'étaient les territoires les plus en difficultés qui pouvaient en bénéficier.

Alors oui, je crois qu'il faut se battre pour cette justice des territoires et que l'aménagement du territoire ne doit plus être seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, une plaque sur un ministère, mais dont on ne voit rien poindre et, en tout cas, des moyens totalement inexistantes.

Libertés, égalité, justice.

Oui, c'est le projet que je vous propose. Et pour atteindre ces objectifs, nous avons une mission : renforcer l'Association des maires de France. Une Association des maires de France forte, imaginative, revendicative et, parce que revendicative, écoutée.

L'unité est notre talisman. Mais l'unité, bien entendu, dépend du respect de notre diversité. L'unité ne doit pas être un robinet d'eau tiède, mais une unité combative, au service de nos communes. L'unité, je m'y engage. La combativité, je vous la propose.

Mes chers collègues, votre vote est important. Il est important parce qu'il faut dire non au recul de la démocratie locale, parce qu'il faut lancer un signal fort à tous les pouvoirs, à la hauteur des déceptions, des mécontentements, mais surtout des espoirs. Votre vote est important parce que vous êtes les maires de France et que nul ne pourra en ignorer la portée. Votre vote est important parce que l'Association des maires de France n'est pas une association comme les autres. Actrice majeure de la démocratie locale, elle a en charge une part de la République.

Il y a quelques semaines, ou dans quelques jours comme à Strasbourg - n'est-ce pas, Daniel ? - nous avons célébré ou nous célébrerons le 60ème anniversaire de la libération de nos communes. Au fur et à mesure que les troupes alliées progressaient, libéraient le territoire, au fur et à mesure que les Forces françaises de l'intérieur le faisaient, les mairies étaient les premiers lieux de la liberté retrouvée de la République renaissante. Rappelez-vous l'image forte du général de Gaulle au balcon de l'Hôtel de ville, proclamant Paris libéré.

Alors, aujourd'hui encore, défendre la commune, c'est exiger la liberté, l'égalité et la justice. C'est porter les valeurs de la République. C'est à cette grande et belle ambition collective que je vous invite.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, député maire de Lons le Saunier
premier vice-président de l'AMF chargé des questions d'intercommunalité,
membre du Comité des finances locales**

**Monsieur le Président,
Mes chers collègues,**

Permettez-moi tout d'abord de vous saluer, vous, les maires de métropole et d'outre-mer, par votre présence, par votre volonté de partager nos expériences, de partager nos inquiétudes, nos attentes, nos espoirs pour nos communes. Vous êtes ici présents.

Permettez-moi aussi de saluer André LAIGNEL, François PELLETANT, Gérard PELLETIER et Gérard TARDY dont les candidatures manifestent l'intérêt qu'ils portent à nos communes.

Mes chers collègues, nous nous connaissons déjà bien. Depuis des années, dans le domaine de l'environnement puis dans celui de l'intercommunalité, nous avons beaucoup travaillé ensemble.

Nous nous sommes souvent rencontrés en commissions, lors des congrès et dans vos assemblées générales départementales. Maire depuis quinze ans d'une ville moyenne du Jura, Lons-le-Saunier, président d'une communauté de dix-huit communes, député depuis onze ans d'une circonscription qui comporte 220 communes rurales, je connais bien la réalité de nos communes et c'est ce qui constitue pour moi une richesse pour notre pays en terme de cohésion sociale.

Face à une mondialisation qui inquiète, face à l'affaiblissement des valeurs républicaines, il nous faut, chers collègues, affirmer le rôle de nos communes. Celles-ci sont des espaces de solidarité où, chaque jour, les maires que nous sommes recousons le tissu social. Nos communes sont des espaces essentiels de projets dont le maire est le porteur essentiel.

Or, trop souvent les maires sont seuls face à une administration centrale qui ignore nos difficultés de terrain, face à des textes incompréhensibles ou contradictoires.

Je sais vos inquiétudes, vos craintes, le sentiment que vous avez parfois d'être abandonnés par l'Etat. Je sais aussi que vous rejetez la politisation excessive de nos débats internes à l'AMF.

Nous avons donc besoin d'une AMF porteuse d'une dynamique sur un triple registre : une AMF plus réactive, une AMF plus combative, une AMF toujours unie.

Une AMF plus réactive.

Je sais la diversité de vos questions en matière de fiscalité environnementale, en matière de taxe professionnelle, en matière d'urbanisme, de marchés publics par exemple. Je connais les attentes de vos associations départementales.

Au plan national, l'AMF est riche de spécialistes extrêmement compétents. Et bien, je veillerai demain à ce que l'AMF soit en prise directe avec vos préoccupations de terrain, avec vos actions de formation. Je veillerai à ce que l'AMF soit plus réactive, s'agissant des conseils juridiques, administratifs que vous demandez. Je veillerai à ce que l'AMF soit toujours plus proche de vous, toujours plus présente sur le terrain. Je m'y engage.

Mais je veux aussi une AMF plus combative.

L'AMF, avec vigueur et conviction, doit porter les attentes des maires de France. Député de la majorité, j'ai bien évidemment un engagement politique, mais je suis et resterai libre. Libre en dehors de tout engagement ou de toute responsabilité partisane. Et j'ai surtout et toujours, quel que soit le gouvernement en place, assumé mon rôle d'avocat des positions de l'AMF.

En voici trois exemples. En matière environnementale, sous le gouvernement de Lionel JOSPIN comme sous celui de Jean-Pierre RAFFARIN, je me suis battu pour obtenir, s'agissant des

déchets ménagers, une contribution financière des journaux gratuits, des publicités qui envahissent nos boîtes aux lettres. Nous avons gagné. Le dispositif sera en place au 1er janvier 2005.

Sur le plan financier, j'ai défendu d'abord à l'Assemblée nationale puis avec Daniel HOFFEL au Sénat, nous avons défendu les positions de l'AMF, s'agissant de la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales.

Dans le domaine enfin de l'intercommunalité, par négociation avec le gouvernement, par trente amendements que j'ai défendus, nous avons fait évoluer le projet initial du gouvernement et obtenu des avancées essentielles : nouvelles compétences en matière de logement avec les crédits d'aide à la pierre de l'Etat, préservation des pouvoirs de police du maire, plus de souplesse entre les communes et l'intercommunalité avec des services partagés, les fonds de concours par exemple.

L'AMF, pour moi, doit être déterminée, chers collègues, à défendre nos communes, le financement de leurs actions et tout simplement leur pérennité. Ainsi, là encore, quel que soit le gouvernement en place, j'ai toujours affirmé que l'intercommunalité, c'est l'action conjointe de communes volontaires, que, chers collègues, les délégués intercommunaux doivent être désignés par et au sein de chaque conseil municipal. Une élection au suffrage universel direct conduirait à une politisation de la gestion intercommunale, à la marginalisation des communes. J'y suis donc totalement opposé.

S'agissant de la fiscalité locale, l'AMF devrait être vigilante et combative tant sur le dossier de la réforme de la taxe professionnelle que sur celui du foncier non bâti. Pour ces deux impôts, la garantie de recettes dynamiques, la liaison avec nos territoires, le respect du principe d'autonomie financière constituent pour moi un impératif catégorique.

S'agissant des services publics en zones rurales, je sais le rôle essentiel qu'ils assument en terme d'attractivité de nos territoires. Je sais, y compris dans le Jura, le drame que vivent les élus locaux, défenseurs passionnés de leurs communes, lors d'annonces de la fermeture de tel poste ou de telle perception.

L'AMF doit être présente pour garantir la concertation le plus en amont possible avec les pouvoirs publics pour le maintien de services publics adaptés à leur nécessaire évolution.

L'AMF doit être convaincante en matière de péréquation au profit des zones les plus fragiles. La loi de finances pour 2005 comporte des avancées. Il nous faut aller plus loin. Beaucoup plus loin.

L'AMF doit être inventive. La démarche engagée avec la Poste, la mise en place d'un fonds de péréquation de 156 millions d'euros permettant de financer la présence postale en zones rurales démontre l'intérêt d'une relation partenariale entre les communes et les opérateurs du service public. Il nous faut aller plus loin et explorer avec l'Etat une dotation spécifique services publics au profit des zones défavorisées. Je m'y engage.

Enfin, il nous faut une AMF non seulement plus réactive, plus combative, mais toujours unie.

Et unie parce que combative. Et combative parce qu'unie.

Pour être forte au plan national, l'AMF doit représenter tous les maires sans sectarisme. Si elle devait être identifiée et donc réduite à un mouvement politique ou catégoriel, cela en serait fini de sa spécificité et de sa force. L'AMF ne doit devenir, chers collègues, ni l'association des maires de droite ni l'association des maires de gauche ni l'association des maires ruraux ni celles des maires urbains. Elle doit être la maison commune de tous les maires fédérant les préoccupations des associations spécifiques.

Le président doit être le garant du pluralisme et de l'indépendance de l'AMF. Cette conviction, je l'ai acquise auprès de Jean-Paul DELEVOYE, dont j'ai été le vice-président chargé des questions environnementales, puis de Daniel HOEFFEL dont j'ai été - et j'en suis très fier - le premier vice-président. Ils m'honorent tous deux de leur amitié. Ils m'honorent de leur soutien à ma candidature. Merci, cher Jean-Paul. Merci, cher Daniel. Je serai fidèle à cette conception exigeante et partagée de la mission du président de l'AMF.

Merci, chers collègues, pour vos très nombreux soutiens. Je n'en citerai qu'un, avec son accord, le maire d'une commune du Jura, qui m'a écrit, je le cite : « *Nous n'avons pas la même sensibilité politique, mais je soutiens votre candidature. Vos qualités d'ouverture aux autres, le refus du sectarisme sont nécessaires à l'AMF* » .

Merci enfin à Jacqueline GOURAULT, secrétaire, qui sera si vous m'accordez votre confiance - je le dis en toute clarté - la première

vice-présidente de l'AMF, sénatrice centriste, présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher. Elle mérite effectivement de faire équipe avec l'ensemble du Bureau et avec moi-même pour porter les projets de l'AMF.

Chers collègues, vous êtes les représentants du peuple de France. Vous êtes le cœur battant de la France. Je vous demande votre confiance. Je vous propose de donner une nouvelle dynamique à l'AMF, que nous voulons toujours plus proche, toujours plus réactive, toujours plus combative, toujours plus unie, toujours plus déterminée pour défendre nos communes, pour défendre nos fonctions, pour défendre nos missions de maires, pour défendre nos démocraties locales, c'est-à-dire, chers collègues, ce qui est pour nos concitoyens le premier visage, le visage quotidien de la République.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur François PELLETANT, maire de Linas,
conseiller général**

Monsieur le Président,

**Chers collègues venus des départements de métropole,
Chers collègues d'outre-mer** que je veux saluer particulièrement ici, vous qui avez fait un long voyage pour être parmi nous,
Mesdames et Messieurs,

Avant de vous présenter ma candidature et mes propositions, je voudrais tout d'abord consacrer quelques minutes de mon temps de parole pour remercier, mais aussi saluer le courage de notre Président sortant, Daniel HOEFFEL. Je n'oublierai pas également de saluer le travail de Jean-Paul DELEVOYE, dont nous nous rappelons tous les premiers pas à la présidence de l'AMF. C'était en 1992. Avec l'élection de Jean-Paul DELEVOYE, les maires de France ont fait le choix d'un homme neuf qui apporta un souffle nouveau à notre association. Eh bien, chers collègues, c'est justement dans cet esprit que je souhaite vous présenter ma candidature car nous savons tous que pour faire vivre l'AMF, pour qu'elle soit forte et représentative, il faut tout simplement un président à l'image de ce que sont les maires de France : authentiques, chaleureux, en prise directe avec les réalités du terrain.

Dans cette élection, je ne représente pas un camp politique ni une catégorie d'élus. Je sais que beaucoup d'entre vous apprécient mon apolitisme qui me permet d'être un candidat dans lequel les maires peuvent se reconnaître. Tous les maires. Cela vaut aussi, pour ceux d'entre vous qui avez fait le choix d'adhérer à un parti politique. Vous savez, pour moi, un maire est un maire quelle que soit sa couleur. Nos communes s'animent avant tout avec des femmes et des hommes passionnés, dévoués, qui n'ont pas d'autres critères dans leur choix que l'intérêt général et cela est bien plus important que les appartenances politiques.

Alors, parlons de nos collectivités. La gestion financière de nos communes est reconnue comme exemplaire. Encore cette semaine, une note de conjoncture chiffrée à plus de 31 milliards, le niveau record d'épargne brute des collectivités. Ce n'est pas parce que nos communes sont bien gérées qu'il faut les affaiblir et leur transférer tout ce qui ne marche pas dans ce pays. Les maires ne peuvent pas recevoir toujours plus de compétence et toujours aussi peu de moyens pour les assurer. Les maires ne peuvent pas recevoir toujours plus de responsabilités et toujours aussi peu de reconnaissance et de pouvoir pour les assumer. Sur l'acte II de la décentralisation, sans tout rejeter en bloc, il faut suivre les recommandations du Président HOEFFEL : il conviendra d'être vigilant. Les compétences qui seront décentralisées doivent être accompagnées des ressources pour les exercer convenablement et non pas accompagnées du peu de moyens que l'Etat y consacre aujourd'hui.

Je propose également que l'on mette en œuvre une solidarité intelligente entre nous en ajustant les règles de péréquation. Dans une société aussi complexe que la nôtre, il est naturel qu'il y ait des problèmes à régler. Mais je déplore, comme vous certainement, la perte de civisme dans la société française. Régulièrement, nous sommes témoins dans nos communes du manque de respect envers les valeurs de la République. Nous constatons, impuissants, les dégradations des équipements publics. La laïcité dans nos institutions est menacée et, de plus en plus fréquemment, les maires sont victimes d'agressions. Dans une démocratie, la civilité et le civisme sont fondamentaux. J'attache beaucoup d'importance à cela et je pense qu'aucune institution n'est plus légitime que l'Association des maires de France pour dire, expliquer et inciter aux comportements de citoyenneté. Je propose que l'AMF tisse avec l'Education nationale des relations du même ordre que celles que nous avons avec le ministère de l'Intérieur ou Bercy afin de mener des actions conjointes en direction des jeunes. Enfin, pour les maires victimes d'agressions, je demande que l'AMF se porte systématiquement partie civile dans les procédures judiciaires.

A présent, nous allons parler du statut. Chers collègues, connaissez-vous dans notre pays une entreprise ou une administration où l'on travaille bien plus de 35 heures pour deux à trois fois moins que le SMIC, où l'on peut être mis à la porte du jour au lendemain sans indemnité, sans préavis, sans faute commise ?

Je voudrais particulièrement relever ici le mérite des maires des zones rurales et des petites communes. Ils rencontrent les mêmes difficultés que les autres et disposent de moyens quasi inexistantes pour y faire face. Voilà des années qu'on vous promet, sans résultat satisfaisant. Je vous propose d'instituer enfin un statut des élus garantissant les droits sociaux les plus élémentaires.

Vous avez entendu parler cet été du projet de fermeture de la moitié des 11 500 bureaux de poste. Je trouve pour ma part particulièrement choquant que de telles décisions se prennent dans le dos des maires. Alors que dans nos communes nous déployons toutes sortes d'initiatives pour sauver la dernière boulangerie, le dernier bistrot ou le dernier petit commerce, de son côté, l'Etat ferme ses services publics de proximité et se retire des zones les plus désœuvrées.

Je propose que l'AMF soit plus intransigeante sur ce point et se fasse l'écho du mécontentement des maires avant qu'ils ne démissionnent tous collectivement comme l'ont fait nos collègues de la Creuse. Nos communes ne peuvent pas se satisfaire du n° 39 39 Allo Service public, ni des commissions départementales dirigées par les préfets, ni des maisons des services publics ou des guichets uniques qui fonctionnent au frais des mairies.

Voilà, chers collègues. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que ce n'est pas toujours facile d'être maire et pourtant, vous le savez, c'est tellement passionnant. Je suis certain que comme moi, pour rien au monde, vous n'échangeriez ces multitudes de petites satisfactions que l'on ressent chaque jour. Entendre les cris des gosses dans nos écoles communales, voir sous nos yeux sortir de terre nos réalisations publiques, ressentir l'ambiance électrique des soirs d'élection. Tout ceci fait partie de la vie d' élu. Nos concitoyens sont très attachés à leurs institutions communales. Nos compatriotes gardent dans leur cœur une place pour leur commune. Les Français connaissent et estiment leur maire. C'est lui qui les marie, c'est lui qu'ils vont voir dans les moments difficiles. Le maire fait un peu partie de chaque famille française. C'est parce que je crois dans ce rôle essentiel du maire pour faire battre le cœur de la République que je veux que l'AMF soit une vraie instance de soutien pour vous, qu'elle soit tournée vers les besoins d'en bas plutôt que les consensus d'en haut.

La place du président est aux côtés des maires. C'est pourquoi je m'engage à me rendre sur le terrain lors des situations de crise afin de vous soutenir dans vos actions et vos démarches. Je m'engage aussi à rencontrer les maires de chaque département au moins une fois par an.

Avant de parler en votre nom sur tous sujets et surtout sur vos communes, la moindre des choses, c'est de demander votre avis. C'est pourquoi je m'engage à mettre en place une procédure de consultation générale et régulière des 36 000 maires de France. Comme cela, vous pourriez dire ce que vous pensez du changement de calendrier électoral 2007 ou de l'autorisation des cultures OGM en plein champ sur le territoire de vos communes. Voilà des engagements personnels et concrets.

Pour remplir cette mission, il faut être disponible. Aujourd'hui, je suis maire et conseiller général de mon canton. Je m'engage à ne pas cumuler d'autres mandats locaux afin d'être suffisamment disponible pour me consacrer à l'AMF.

Chers collègues, demain vous devrez désigner un nouveau président pour notre Association.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accorderez.

**Intervention de Monsieur Gérard PELLETIER, maire de Raze,
président des Maires ruraux de France**

**Monsieur le Président,
Chers collègues,
Chers amis,**

D'abord, je vais sacrifier au rite et c'est sans aucun effort que je salue Daniel HOEFFEL qui a été un grand président, que nous avons tous applaudi plusieurs fois et que nous regretterons sans doute.

Aujourd'hui, nous sommes effectivement à la croisée des chemins. Il existe de plus en plus, dans nos campagnes, mais aussi dans les banlieues difficiles, partout où des gens élus se battent chaque jour pour leurs concitoyens, des difficultés à la fois récurrentes et nouvelles. Lorsque nous travaillons les uns et les autres sur nos budgets souvent faméliques et que nous apprenons au hasard de la presse que nos impôts locaux vont disparaître un par un sans aucun signal préalable, lorsque nous essayons depuis un an déjà de transformer la taxe professionnelle en quelque chose d'acceptable par les uns et les autres, sans aucune possibilité de s'en sortir facilement, pour la simple raison que l'Etat n'a rien à mettre dans la corbeille, lorsque nous apprenons au hasard d'une convention nationale et en même temps, et sans que personne n'ait été prévenu que le foncier non bâti va disparaître, alors, nous avons tous à redouter le prochain congrès des HLM où peut-être on nous apprendra que la taxe d'habitation va disparaître. Et peut-être que lors d'un colloque sur la construction et le bâtiment et les travaux publics, nous constaterons un jour que le foncier bâti est menacé aussi.

Alors, que restera-t-il à nos communes ? Je vous pose la question. Il est absolument nécessaire effectivement, mais cela fait très longtemps que cela dure, que nous puissions mettre sur la table un certain nombre de choses et en particulier la fiscalité. C'est vrai, un certain nombre de choses - et nos quatre Vieilles ont bien vieilli - doivent être mises en chantier, mais il faut pour cela des échanges. Il faut pour cela une véritable concertation.

Je ne voudrais pas ajouter au pessimisme ambiant concernant les services publics, mais enfin depuis des années, nous constatons tous, et hélas, depuis plus de deux ans et demi, que nos services publics, sous prétexte qu'il faut faire quelques économies, sont ici et là menacés. Un jour tel service ; le lendemain la Poste. Plus de 6 100 communes en France depuis le printemps ont délibéré pour dire l'attachement qu'elles avaient pour ce grand service public qu'est la Poste. Six mille cent communes. Va-t-on d'un revers de main dire que finalement ce n'est rien et que tout cela n'est que de l'agitation ? Bien sûr que non. Nous devons faire comprendre - et c'est le rôle de notre Association des Maires de France - au gouvernement, à l'Etat en général, que pour faire des économies, il ne suffit pas de faire des cadeaux avec l'argent des autres. Il faut absolument que le chantier immense des services publics soit mis là aussi en œuvre.

Demain, nous aurons tous à faire face à un certain nombre de nouveaux problèmes qui n'existait pas il y a vingt ans. Il y a vingt ans, le monde rural par exemple, pour ne parler que de lui, mourait en silence avec des gens résignés. Aujourd'hui, il est de plus en plus peuplé de gens qui viennent de la ville et qui ont un certain nombre d'exigences. Nous avons dans nos banlieues des gens qui veulent aussi être des Français à part entière et qui veulent prendre part à l'activité en général. Quelles perspectives avons-nous pour ces gens ? Je vous pose la question.

Il existe dans notre belle France et aussi dans nos territoires d'Outre-mer et nos départements d'Outre-mer un certain nombre d'hommes et de femmes qui ont besoin d'être protégés pour travailler efficacement. Nous avons fait quelques progrès. Et sans doute, les associations toutes confondues y ont-elles été pour quelque chose

lorsque, il y a quelques années, 600 ou 700 maires étaient mis en examen pour des prétextes parfois comiques.

Si la conséquence principale n'était pas effectivement cette difficulté que nous avons, nous, les maires, à vivre lorsque l'on est mis en examen pour le fait d'autrui. Nous avons effectivement à travailler encore sur un statut de l'élu qui devra être forcément adapté. Forcément.

Le maire de Raze que je suis n'a pas tout à fait les mêmes besoins que le maire d'une commune de Guyane ou celui de Paris. Nous avons effectivement tous des particularismes à défendre en même temps qu'un grand dessein commun à vouloir.

Je ne suis pas plus aujourd'hui le représentant des maires ruraux que tel autre le représentant de la majorité.

Je suis simplement ici pour vous dire que les maires de France qui passent leur temps à se détester parce qu'ils ont quelque chose à faire en retard ont besoin qu'on les écoute dans les moments et les choix difficiles, ont besoin qu'on les considère dans les choix qui sont faits à leur place, ont besoin aussi que l'Etat puisse en concertation les écouter lorsqu'ils souffrent - parce que les maires de France souffrent.

Ce qui les tient, c'est avant tout la passion qu'ils ont. Et l'Association des maires de France sur ce point particulier de la passion du maire aux commandes de sa commune est quelque chose d'irremplaçable. Ce doit être avant tout un contre-pouvoir dans le bon sens du terme. Nous sommes une démocratie apaisée dans laquelle toute discussion législative, toute proposition de loi doit faire l'objet non seulement d'une concertation avec les élus, mais aussi de l'écoute qu'ils ont et des contre-propositions qui peuvent aisément modifier peut-être, en tout cas arrondir les angles, par la difficulté qu'on a tous les uns et les autres à mettre en musique sur le terrain des choses qui sont encore trop parisiennes.

Il y a entre toutes les catégories de maires parce que, qu'on le veuille ou non, il y a plusieurs catégories de maires, quelque chose aussi qu'il faut toujours mettre en valeur, c'est le rattachement à la démocratie en général. Lorsque, comme vous, je constate qu'on nous allonge notre mandat ou qu'on veut le faire sans aucune concertation, en nous disant que c'est beaucoup d'honneur qu'on nous fait ainsi, peut-être est-ce vrai ? Peut-être aussi est-ce différent ? A-t-on parlé de modifier la durée de tel autre mandat ? Non, on joue sur celui-là. Et pourquoi joue-t-on sur celui-là ? Parce que les maires sont tellement nombreux, n'est-ce pas, que leur concert risque d'être cacophonique, donc inaudible et qu'il est donc plus facile de ne pas l'écouter.

Je suis un peu interpellé aussi de temps en temps lorsque je lis certains débats, et je terminerai ma courte intervention par la réponse à une question posée au Sénat le 28 octobre et à laquelle un secrétaire d'Etat, à propos de suppression de trésoreries dans nos belles provinces, répond ceci : « *Que s'est-il passé dans ce département ?*, dit-il. *Cinq trésoreries ont été fermées. Une concertation méthodique a eu lieu dans chaque canton avec le préfet et le trésorier-payeur général. Tous les élus ont été informés.* »

Alors, mes chers collègues, si dans ce pays, l'absence de concertation, c'est-à-dire « ferme-la », est remplacée par une concertation que l'on pourrait simplement traduire par « cause toujours », je me dis que notre démocratie en est en danger. Et si, comme moi, vous pensez que M. le secrétaire d'Etat n'a pas tout à fait résumé ce qui se passe dans nos territoires et si on veut éviter effectivement que le feu prenne dans ces territoires déshérités, alors, mes chers collègues, vous saurez quoi faire de votre bulletin de vote demain et après-demain.

Merci.

**Intervention de Monsieur Gérard TARDY, maire de Lorette,
président du Syndicat intercommunal Gier / Dorlay,
administrateur de la Fédération des maires de la Loire
trésorier adjoint de l'Association des petites villes de France**

**Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,**

Ce n'est peut-être pas toujours facile de passer le dernier, mais vous voyez, l'ordre alphabétique veut que je passe le dernier.

Je voudrais sortir un peu de mon temps de parole que j'avais préparé pour tout de suite et ne croyez pas, Monsieur le Président HOEFFEL que je veux faire dans l'usage de tous les autres candidats, mais étant très expérimenté depuis la quatrième fois que je me présente à vous, mes chers collègues, je peux dire que c'est la première fois depuis 1995 que l'AMF vous envoie les professions de foi des candidats directement dans vos mairies et ceci j'en remercie Daniel HOEFFEL. Quand même un petit bémol : on aurait pu espérer que ces professions de foi arrivent plus tôt puisque cela aurait permis à certains de pouvoir faire évoluer leur pouvoir.

Je ne vais pas faire un discours dans la philosophie, l'idéologie, que sais-je ? Je vais le faire dans le pragmatisme car, avec constance et ténacité, mon message n'a pas changé. Il est toujours d'actualité et rempli de bon sens.

Il décrit une action que je conduis sans relâche pour défendre l'intérêt général, l'autonomie administrative et financière de nos communes. Il s'agit bien des trois missions du maire pour lesquelles nous sommes tous très attachés et que nous affirmons, d'ailleurs, dans tous nos congrès.

Il faut bien reconnaître que, malgré cela, je trouve personnellement, et je sais que vous êtes un certain nombre à le partager, que l'AMF ne joue pas le vrai rôle qu'elle devrait tenir. D'une manière générale, son action n'est pas incisive face aux technocrates qui mènent la France indirectement ou directement. Avec tout le respect que je leur dois, il est important de rappeler qu'ils sont présents à tous les échelons depuis l'administration centrale jusque dans les partis politiques. Donc l'AMF n'y a pas échappé.

Notre système politique est une technocratie et ses techniciens exercent une influence prépondérante et souvent aveugle dans les orientations des gouvernements qui se succèdent. Les conséquences font que, sur le terrain, nous subissons des décisions qui vont à l'encontre de l'attente de nos populations. Elles vont aussi à l'encontre des promesses qui nous sont faites ici, dans nos congrès, par les représentants des gouvernements.

Pour faire face, l'AMF, forte de ce puissant réseau des 36 000 maires en charge de leur population et de leur territoire, aurait pu nous défendre avec plus d'efficacité si elle n'était pas assise sur le consensus politique des partis soit dirigeants soit en attente de diriger la France. Ainsi depuis 1995, je vous propose de démocratiser notre Association des maires de France pour qu'elle soit à notre écoute sans hypocrisie. Elle doit devenir une association revendicative face au gouvernement, à l'Etat, au Parlement et au Sénat. Il convient pour cela - je l'ai dit depuis 1995 - de modifier ses statuts dans le but de permettre à la majorité des maires sans étiquette politique que je suis de prendre en mains les destinées de l'AMF. Comme pour l'élection du président tous les trois ans lors du congrès, je vous proposerai qu'un appel à candidatures soit lancé à tous les maires adhérents de l'AMF pour l'élection des 36 membres du Bureau.

Pour être plus réactive, l'AMF doit alléger ses structures. Ainsi, le Comité directeur ne comprendrait que les présidents des associations départementales en plus des membres du Bureau élus par le congrès. Une façon simple, vous le percevez, pour rapprocher le pouvoir des élus du terrain choisis eux aussi après un appel véritable à candidatures. Si nous n'avons pas le courage d'adopter ces nouvelles orientations, l'AMF comme notre société, au même titre, d'ailleurs, que nos institutions, sera de plus en plus malade.

Il est intéressant d'observer dans les professions de foi des autres candidats que, cette fois-ci, mes idées et mes orientations sont reprises. Comme moi, vous avez pu lire ces quelques phrases et vous venez de les réentendre : les libertés locales ne cessent de reculer ; pour défendre nos positions, nous avons besoin d'une AMF encore plus forte ; face à une administration centrale qui ignore souvent nos difficultés de terrain, il nous faut renforcer le rôle essentiel de l'AMF ; l'AMF doit rester en dehors des tensions politiques ; ou bien encore l'AMF doit être un syndicat de défense. Et surtout, nous devons faire évoluer le gouvernement avant que les textes ne sortent.

C'est mon discours depuis 1995. Ces messages ne font qu'affirmer la prise de conscience des candidats sur la lente agonie de nos communes et de notre démocratie, et l'inefficacité de l'AMF en est une cause. Nous allons payer très cher les erreurs et les dérives de la loi sur le renforcement de l'intercommunalité. Aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent pour dire que l'on est allé trop loin. La commune est menacée de disparition. Nos populations se rendent compte avec regret que le pouvoir du maire s'effrite au profit des EPCI. Ces derniers créent une structure supplémentaire. Ils éloignent les décisions, les déresponsabilisent et dans 95 % des cas génèrent une augmentation des impôts locaux et ruinent surtout les communes intégrées par la force. Nous devons travailler pour assouplir cette loi en parallèle avec celle du 13 août 2004 sur les responsabilités locales. Conformément à la volonté exprimée au congrès de l'AMF de 2002, nous devons faire inscrire dans la loi que l'élection des conseillers communautaires reste une désignation des conseils municipaux. Voilà un point majeur pour conserver à la commune et au maire un rôle prépondérant.

De plus, il ne faut pas avoir peur d'affirmer à l'Europe tout entière la spécificité bien française de l'existence de nos 36 000 communes. Je serai intransigeant pour faire respecter notre Constitution et notamment sur la libre administration de la commune, son autonomie fiscale et financière, et en terme de transfert de charge de l'Etat, l'AMF devra imposer, vous l'avez dit, plusieurs d'entre vous, chers candidats, des équilibres financiers équivalents. Dans ce registre, je serais intransigeant sur la suppression des taxes locales. On ne peut pas dépendre d'un impôt national.

En matière de lutte contre l'insécurité, on peut dire que l'insécurité routière était sûrement un problème grave que le gouvernement devait prendre en compte pour tenter de le supprimer. Malgré tout, je veillerai à ce que l'AMF soit plus revendicative auprès du gouvernement sur le combat qu'il doit conduire contre l'insécurité des villes, des quartiers et des écoles et qui, malheureusement, gagne le cœur de nos campagnes. D'ailleurs, la suppression des services publics ne fait qu'aggraver la désertification du territoire et par là-même l'insécurité. A cet égard, comment ne pas prendre très au sérieux, la démission des 263 élus de la Creuse ? Ils méritent notre admiration même si je déplore une certaine récupération politique de leur mouvement.

Les maires restent attachés à la laïcité de la République. On ne saurait tolérer un toilettage de la loi de 1905 sur la séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat. C'est aussi un problème qu'un groupe de pression comme une association des maires devrait dire très haut et très fort. Et moi, personnellement, je ne serai pas opposé à ce que l'AMF également réclame un référendum rapide sur le principe d'adhésion ou de non-adhésion de la Turquie dans l'Union européenne. Il en va là aussi de l'équilibre social de la population que, nous, les maires, nous avons en charge.

Pour mener à bien cette reconversion, demain avant de voter, choisissez bien le futur président. Ou vous continuez à voter pour un candidat issu ou très proche des partis politiques et l'AMF continuera dans un fonctionnement de consensus politique sclérosant ou vous me faites confiance pour défendre nos communes, cellules de base de la République. Et par avance, je vous en remercie.

Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris

**Monsieur le Président de notre Association, cher Daniel,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président du Sénat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers amis, chers collègues,**

Je vais vous dire très sincèrement que, comme pour mes deux prédécesseurs, c'est un très grand plaisir pour le maire de la capitale, élu local comme les autres, même si cette ville est un peu particulière, d'accueillir chaque année tous ses collègues dans ce Congrès, dans ce rassemblement des représentants de la démocratie de proximité. De cette démocratie qui donne encore confiance, j'espère pour longtemps, aux citoyens dans notre vivre ensemble.

C'est sans doute au niveau de la commune que les citoyens doutent le moins de l'utilité de la démocratie, de l'expression citoyenne et même de l'intervention. C'est vrai qu'au-delà de nos différences politiques, dans toutes nos communes, de toute façon, les citoyens nous ont sous la main. Et quelle que soit la manière dont nous mettons en œuvre la démocratie participative, la vraie démocratie participative, ce sont les citoyennes et les citoyens qui nous rencontrent sur le marché, qui nous demandent des comptes sur ce que nous faisons en matière de transport, d'écoles. Et donc qu'à Paris se rassemblent chaque année les porteurs de cette aspiration démocratique de notre pays est un honneur pour la ville capitale et c'est un vrai plaisir pour son maire de vous dire une fois de plus : vous êtes à Paris chez vous. Je vous le dis en cette année 2004 avec d'autant plus de conviction et de gratitude que je sais à quel point tous les maires des communes de France se sont appropriés à juste titre notre candidature commune à l'organisation du plus grand événement mondial que sont les Jeux olympiques.

Nous sommes ensemble candidats pour accueillir les Jeux olympiques en 2012. Et je veux vous dire avec, là aussi, beaucoup de franchise, mais aussi un certain bonheur, que lorsqu'on anime une équipe qui fédère tout le mouvement sportif, des petits clubs aux grands champions olympiques, qui fédère les énergies des forces économiques et sociales, qui entraîne le soutien actif, efficace du Président de la République, du gouvernement, de la région Ile-de-France, de tous les élus concernés par cette invitation au monde - car la candidature de Paris, de la France, pour les Jeux olympiques de 2012, c'est une invitation au monde - à offrir un dossier performant, un dossier sérieux pour organiser ce que nous voudrions être des jeux solidaires, des jeux éthiques, des jeux écologiques, des jeux dédiés aux valeurs du sport, les valeurs du sport qui organisent la compétition, mais qui organisent la compétition dans un climat fraternel. Oui, pour Paris, pour la région Ile-de-France, pour la France. L'accueil des Jeux olympiques en 2012 en France serait un atout formidable. Un atout formidable en termes d'investissements. Un atout formidable en termes de créations d'emplois. Un atout formidable en termes d'aménagements. Et cela ne concerne pas que Paris. Je veux saluer les autres collectivités qui accueilleraient en Ile-de-France et au-delà un certain nombre d'épreuves de ces Jeux olympiques de 2012. La Rochelle, bien sûr, mais Marseille, Lens, Nantes, Lyon et tant d'autres dans les Yvelines, dans les Hauts-de-Seine, en Seine Saint-Denis évidemment, qui permettraient qu'à travers cet événement, nous nous rassemblions et nous nous rassemblions pour des valeurs qui sont justement des valeurs nobles, mais aussi pour assumer un besoin de développement, un besoin de progrès que nous portons ensemble. Puisqu'une étude a été faite récemment qui montre que plus de 90 % des maires de France, et quelle que soit la taille de leur commune, sont en soutien de cette candidature de Paris, il était bien évident, il était bien nécessaire que je vous dise avec beaucoup de chaleur de la part de Paris : merci de votre soutien et merci de notre enthousiasme commun pour une candidature commune.

Ayant voulu surtout insister sur ce point, je serai beaucoup plus bref sur les autres. Je voudrais juste dire deux mots. Au-delà de nos différences politiques, je le disais tout à l'heure nous sommes les représentants d'un certain état d'esprit démocratique, nous avons donc besoin ensemble - et je sais que c'est au cœur de nos travaux - de penser le service public, sa place, sa continuité territoriale, son efficacité et sa modernisation. Je sais que nous avons besoin tous qu'un certain nombre de services collectifs restent au XXIème siècle

une réalité concrète, perceptible, qui donne confiance à nos concitoyens.

Mais je dirai peut-être un mot légèrement plus long de nos conditions de travail si j'ose dire. Tous les gouvernements réforment. Tous les gouvernements veulent décentraliser. Tant mieux. Je crois qu'il n'y a pas un élu local, qu'il n'y a pas un maire qui n'est pas d'accord pour avoir plus de responsabilités. Mais que nous soyons de droite ou de gauche, nous avons besoin que nos responsabilités soient claires. Nous avons besoin qu'elles soient comprises par nos concitoyens qui nous jugent. Nous avons besoin de simplicité et nous avons besoin de clarté dans nos relations avec l'Etat quelle que soit la majorité que les citoyens français choisissent. De ce point de vue, des réformes, des transferts de compétences, pourquoi pas ? Mais il n'y a pas un maire qui ne considère pas que ces transferts, ces responsabilités nouvelles que nous acceptons, nous voulons que les moyens qui vont avec soient clairement identifiés.

Clairement identifiés, cela veut dire que les conventions que nous passons doivent être honorées. Cela veut dire que les financements que nous prévoyons pour le logement social doivent être payés. Cela veut dire, et je ne rentrerai pas dans les détails, mais vous savez que, que l'on soit maire d'une commune de 5 000 habitants ou de 2 millions d'habitants, nous avons de ce point de vue, en tout cas, les mêmes difficultés. Mais plus encore, je veux dire en tout cas à titre personnel et comme élu local, la vraie démocratie de proximité ne peut pas s'exercer si les élus du suffrage universel au plan local n'ont pas l'autonomie non seulement de l'affectation de la dépense, mais de la création de la ressource. Il ne peut pas y avoir de vraie démocratie si nous ne sommes pas jugés aussi par les électeurs sur notre manière de concevoir, de leur proposer et de les faire contribuer à la ressource.

Monsieur le Premier Ministre, comme à vos prédécesseurs et comme à vos successeurs, je vous dis - d'ailleurs, je crois que vous êtes un ancien élu local plutôt fier de l'être - les tentations qui peuvent exister à droite et à gauche de dire que nous, les élus locaux, nous serions assez bons, assez compétents pour affecter la dépense, mais que nous n'aurions pas de responsabilité sur la détermination de la ressource, ce serait la négation même de la décentralisation. Ce serait la négation même de la démocratie locale.

Oui, nous devons assumer devant nos concitoyens les choix que nous faisons en matière d'impôts, leurs natures, leurs montants. Et nous nous sentons assez grands, assez responsables pour l'assumer démocratiquement devant nos électeurs. La clé de la décentralisation, c'est la confiance, c'est la clarté et c'est la responsabilisation des élus locaux qui peuvent effectivement conjuguer en même temps un raisonnement démocratique, politique et économique sur la ressource de la collectivité locale et la dépense qui va avec. Je voulais le dire ici fortement parce que je crois que quelle que soit la nature, l'identité ou la taille de notre commune, nous avons réellement besoin de cette autonomie budgétaire pour être à la hauteur de la mission que nous confient les citoyens.

Chers amis, chers collègues, je voudrais terminer par un mot qui n'est peut-être pas sans rapport avec ce que je viens de dire. Ce mot, je veux le dire comme un hommage à un élu local et à un animateur de ce que nous sommes justement au-delà de nos différences. Je veux dans ce congrès de cette année rendre un hommage et porter témoignage de ce qu'est notre Président Daniel HOEFFEL. Daniel HOEFFEL est un élu local, fidèle à sa famille politique, mais dès l'instant où il est devenu président de tous les maires de France, il a été le président de tous les maires quelles qu'aient été leurs différences politiques. Il a tenté de trouver ce qu'était notre richesse commune, ce qu'étaient nos synthèses. Il a tenté de porter en notre nom la réalité de la vie et de la demande des maires de France que nous sommes. Et pour ce travail, pour cette générosité, pour cette honnêteté intellectuelle, je voulais aujourd'hui solennellement, amicalement, chaleureusement et sincèrement dire à Daniel Hoeffel qu'il nous a particulièrement bien représentés, qu'il a été un grand maire, un grand Président de l'Association des maires de France.

Merci.

**Allocution de Monsieur Daniel HOFFEL,
Président de l'Association des Maires de France**

Monsieur le Premier Ministre,

C'est le 3ème congrès de l'AMF que nous tenons sous le signe de la décentralisation. En le plaçant sous celui d'une interrogation : « quels moyens pour quelle décentralisation ? », les maires de France tiennent à affirmer qu'ils ont le sentiment, voire la certitude, qu'il s'agit d'un processus inachevé et incertain.

Non parce que les maires doutent de l'utilité et de la nécessité de la décentralisation, qui depuis 20 ans fait évoluer notre pays dans la bonne direction. C'est la raison pour laquelle nous saluons les principes affirmés par la loi constitutionnelle de 2003, et nous reconnaissons le mérite que vous avez eu, Monsieur le Premier ministre, de leur accorder de ce fait la force et la reconnaissance nécessaires.

Mais il y a interrogation, inquiétude et doute quant à la volonté et à la possibilité à tous les niveaux de respecter la lettre et l'esprit des dispositions adoptées et de veiller à la cohérence des politiques mises en œuvre. Nous savons qu'il est plus difficile de décentraliser dans une conjoncture dépressive qu'en période de prospérité économique et budgétaire. Aussi est-il indispensable de veiller à ce que la concrétisation des différentes étapes de l'acte 2 soit marquée du sceau de la concertation et de la confiance entre élus, pouvoir exécutif et administrations et que soient évitées des annonces, voire des décisions unilatérales qui génèrent les incertitudes et les incompréhensions. C'est un point fondamental pour les maires, quelle que soit la taille de la commune ou de la communauté qu'ils représentent. Les maires ne sont pas allergiques aux réformes à condition qu'ils y soient associés. Les maires ne sont pas, loin de là, partisans de l'immobilisme. Encore faut-il qu'on leur explique le bien fondé des réformes. C'est souvent la forme autant ou plus que le fond qui suscitent les réactions et les oppositions. Cette évidence doit être intégrée dans les esprits de tous ceux qui, à certains niveaux de l'administration de l'Etat, n'en sont pas encore persuadés.

C'est en fonction de ces considérations que notre congrès doit apporter des réponses à la question : « quels moyens pour quelle décentralisation » en affirmant des principes :

- Le 1er principe auquel nous devons être attentifs est celui de l'autonomie financière. La loi organique adoptée par le Parlement fixe un cadre et nous avons veillé, en prenant certains risques, à donner de la consistance à cette notion. Encore faut-il que l'autonomie financière ainsi consacrée ne soit pas entravée par des mesures collatérales. Les annonces unilatérales, cette année, de la réforme de la TP et de la suppression de la taxe sur le foncier non bâti sont de nature à la remettre en cause. L'AMF fera preuve, dans le cadre de la préparation de la réforme de la TP, d'une extrême vigilance pour éviter toute dénaturation de l'autonomie financière. Elle demande avec une grande fermeté, une réforme d'ensemble et cohérente de la fiscalité locale, seule susceptible de garantir le respect de l'autonomie financière des collectivités locales.
- La péréquation constitue un autre principe désormais garanti par la constitution. Tant que l'on ne sait pas ce qu'il y a dans cette péréquation, tout le monde sera pour. Mais lorsqu'on se rappelle que péréquation veut dire réduction des inégalités, donc qu'on prend aux uns ce qu'on donne aux autres, on devient plus prudent. Sa concrétisation implique la mise en œuvre de mécanismes financiers mais aussi de dispositions liées à l'aménagement du territoire. La réforme de la DGF avec une volonté de renforcer la part consacrée aux dotations de solidarité constitue un des volets de l'effort de péréquation. Encore faut-il que cela ne se passe pas au détriment de la dotation forfaitaire et de la dotation intercommunale. Mais au delà, la réforme de la DGF ne saurait tenir lieu à elle seule de péréquation. Une vision plus globale et plus ambitieuse doit être recherchée. Pourquoi ne

pas l'envisager à partir de la loi aménagement du territoire de 1995, qui donnait une définition claire d'une péréquation étalée sur 15 ans, jamais mise en œuvre, mais toujours en vigueur ?

- Un 3ème volet concerne la mise en œuvre de certaines réformes et leur traduction financière. Ainsi en est-il du projet de loi sur les territoires ruraux et de celui sur la cohésion sociale. L'un et l'autre partent d'intentions louables. L'un et l'autre essayent de répondre à des situations difficiles qui ne peuvent être laissées en l'état. Aucun des 2 n'est neutre vis-à-vis des communes. Quelle va être la traduction budgétaire des mesures en faveur des territoires ruraux ? Quelles seront les compensations pour les communes qui adopteraient les mesures d'allègement fiscal vis-à-vis d'entreprises ou de professions libérales ? Et quelles seront les conséquences d'un éventuel transfert vers les communes du traitement de l'emploi par le biais de conventions avec les maires ou les présidents de communautés sans détermination préalable des modalités financières ?
- Un dernier volet concerne un thème régulièrement évoqué : c'est celui de la simplification et de la clarification. C'est un problème récurrent depuis les lois de 1982 de la 1ère phase de la décentralisation. N'est-il pas enfin possible de voir plus clairement qui fait quoi ? Depuis 20 ans, les transferts de compétences ont été répartis surtout entre régions et départements, parce que la France n'a pas choisi et ne choisira pas entre l'une et l'autre.
Le poids croissant des intercommunalités et notamment des agglomérations, l'émergence des pays au statut hybride, l'hésitation à reconnaître la région comme chef de file économique, la multiplication des financements croisés sont autant de facteurs qui nécessiteront tôt ou tard des remises en ordre.
Si un sondage récent a fait apparaître que les Français sont dans l'ensemble favorables à l'idée de décentralisation, mais sans enthousiasme, et si ce même sondage dégage un sentiment hésitant quant aux incidences de la décentralisation sur la bonne gestion de l'argent public, c'est probablement parce qu'ils souhaitent voir plus clair.

Ces principes nous vous les avons exposés lors de notre rencontre du mois de mars dernier et vous vous êtes déclaré déterminé à en imprégner le processus de décentralisation. L'AMF s'est par ailleurs beaucoup impliquée tout au long des débats parlementaires, et elle a souvent été entendue. Nous avons en particulier obtenu que soit reconnue et affirmée la vocation des communes et de leurs groupements à exercer à égalité de droit avec la région et le département, les responsabilités qui sont exercées localement. Ainsi se trouvent confortés par la loi, la commune et son prolongement naturel la communauté, en tant que socle de la structure territoriale française et le maire en tant qu'autorité de proximité, le mieux connu et le plus respecté des élus.

C'est dans cet esprit que l'AMF a poursuivi sa mission au cours de l'année écoulée, en mettant l'accent sur quelques aspects essentiels :

- Etre plus proche du terrain d'abord, grâce au rôle croissant des associations départementales. Sur un plan concret nous avons, pour aider les maires, publié cette année, des guides pratiques sur le maire et les opérateurs de téléphonie mobile, sur le maire et le procureur, sur le maire et les marchés publics en dessous des seuils. Et nous attendons avec impatience la sortie promise du décret sur les marchés publics de moins de 4.000 euros. Sur ce plan, nous voulons avoir une vision claire des règles qui doivent être respectées pour que la responsabilité du maire ne puisse être mise en cause. Et que d'aucuns n'interprètent pas cela comme une quelconque volonté des maires de n'être ni responsables ni coupables. Leur sens des responsabilités est suffisamment affirmé pour qu'ils n'aient pas sur ce plan de leçon à recevoir.
- Un 2ème axe de notre action a été le renforcement de l'action européenne de l'AMF et en particulier l'ouverture du bureau de l'AMF à

Bruxelles. A l'heure où les ¾ de nos lois ne sont que la transposition de directives, où le risque de voir de nouvelles normes européennes s'ajouter aux normes nationales, où la politique des fonds structurels doit être suivie de près, où le fait de détecter les décisions à venir en amont est indispensable, il fallait que les élus affirment leur présence active auprès de l'Union européenne et nous avons souhaité le faire en commun avec un maximum d'autres associations d'élus, car là plus qu'ailleurs l'union nous permet de nous affirmer.

- Le 3ème principe auquel nous devons être attentifs est lié à la nécessité pour toutes les associations d'élus de présenter un front uni. C'est la raison pour laquelle, sur l'Europe, sur les services publics, sur l'aménagement du territoire, sur l'autonomie financière, sur la réforme de la fiscalité, nous nous sommes associés aux autres associations d'élus. Ce qui unit dans de telles circonstances les communes et les intercommunalités, quelque soit leur taille, urbaines, périurbaines ou rurales, est plus important que leurs spécificités respectives. Il faut qu'il en soit toujours ainsi dans l'avenir.

- Une 4ème observation concerne les perspectives de la décentralisation et de la réforme de l'Etat. En 1976 le rapport Guichard affirmait « c'est sur tous les mécanismes centralisateurs qu'il faut agir à la fois y compris ceux qui font mouvoir les mentalités. Institutionnelle, financière, la réforme doit être aussi psychologique et sociale ». Et en l'an 2000 le rapport Mauroy déclarait : « en l'absence de politique volontaire de poursuite du mouvement engagé, c'est presque nécessairement une logique recentralisatrice qui l'emportera ». En l'espace d'un quart de siècle, c'est la même conviction qui s'exprime. Et aujourd'hui l'Europe et la mondialisation ne permettent plus de surseoir à une réforme de l'Etat dont la décentralisation n'est qu'un des volets. Pour que la décentralisation réussisse, il faut d'une part un respect de la lettre et de l'esprit des règles fixées par la loi constitutionnelle. Il faut d'autre part que nous, les élus, sachions l'appliquer d'une manière vertueuse, car ce sont nos concitoyens, donc les contribuables, qui nous jugeront d'après notre aptitude à maîtriser ce qu'ils en ressentiront sur leur feuille d'impôt.

- Un aspect à la fois urgent et essentiel de notre action concerne l'évolution des services publics dans les zones rurales mais aussi dans certains secteurs urbains. Les maires des communes rurales sont évidemment et naturellement les plus sensibles à cette évolution des services publics. Ils sont aussi les plus réactifs vis à vis d'un discours lénifiant et trop souvent

démenti par les faits. Car pour eux, il ne signifie pas ou ne préfigure pas autre chose que l'entrée dans un processus aboutissant progressivement à un déclin irréversible des territoires ruraux, à une perte d'identité collective et à terme, à un effacement voire à une disparition de la commune. C'est dire si aujourd'hui on ne peut plus se contenter d'analyses, de diagnostics et d'expérimentations. C'est dire aussi combien il est urgent d'emprunter une autre démarche que celle consistant à gérer au coup par coup les conséquences de la réorganisation et du redéploiement de tel ou tel service public. C'est dire enfin, combien il est nécessaire d'éclairer l'avenir, d'anticiper, d'ouvrir de nouvelles perspectives en inscrivant la politique de services publics dans une politique globale d'aménagement et de développement des territoires ruraux et au delà dans une politique d'aménagement du territoire volontariste. Pourquoi, alors que rien ne se fera sans une mobilisation et une action conjointe de tous les acteurs publics, ne pas les réunir tous, pour engager ensemble une réflexion nationale sur les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir ? Et le temps presse !

Chers collègues,

Notre 87ème congrès sera aussi mon dernier congrès à cette tribune après 2 ans et demi de présidence brève mais dense et passionnante, à une époque charnière pour les communes et les maires. Prenant le relais de Jean-Paul DELEVOYE, j'ai essayé avec mes collègues de faire face, à l'heure où l'acte 2 de la décentralisation entre en vigueur, au moment où aménagement du territoire, péréquation, fiscalité locale et présence de services publics sont des problèmes qui se posent avec acuité, à une époque où l'avenir de la commune et de la mission du maire sont présents dans tous les esprits. J'ai pu pendant ce mandat compter en toutes circonstances sur la solidarité et la loyauté des membres du Bureau Exécutif, du Bureau et du Comité directeur et sur une équipe de permanents de l'AMF, dont j'ai pu éprouver compétence, savoir faire et attachement à leur mission.

Puisse l'AMF répondre demain comme hier à l'attente des maires de France ! Puisse-t-elle le faire en préservant la cohésion au-delà de tous les clivages, en privilégiant dialogue et concertation, sans complaisance mais loyaux. Car l'organisation représentative des maires de France mérite d'être considérée comme un partenaire respecté.

Dans cet esprit, mes Chers Collègues, vous pourrez avoir confiance en l'Association des maires de France et confiance en l'avenir.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre

**Monsieur le Président, cher Daniel,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Maire de Paris,
Cher Jean-Paul,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus,**

comme chaque année j'ai tenu aujourd'hui à être devant vous pour aller au fond des sujets qui vous préoccupent.

Vous êtes les élus qui sont en première ligne dans les mouvements de la société, dans les projets mais aussi évidemment dans les difficultés. Vous connaissez mon attachement au fait communal. Je vous le disais il y a deux ans et ma conviction n'a pas changé. C'est autour de la table du conseil municipal que bat le coeur de la République et la première raison d'être de la commune est la vie de notre République.

Je tenais aussi à être aujourd'hui avec vous pour saluer votre Président Daniel HOEFFEL. Il a été un Président précieux pour l'AMF, précieux aussi pour le gouvernement, précieux pour chacune et chacun d'entre vous. Il a accompagné tous nos débats, notamment nos débats législatifs. Nous avons parfois eu des divergences. Nous avons su trouver des accords. Ensemble, nous avons fait du bon travail et je voudrais l'en remercier.

Je voudrais, puisqu'il s'est fait une nouvelle fois votre porte-parole, vous dire que j'entends bien vos messages. Ils m'arrivent d'ailleurs assez directement. Je voudrais donc aujourd'hui dissiper certaines de vos inquiétudes quand j'en ai le pouvoir ou vous proposer un travail en commun quand le sujet est particulièrement complexe.

Premièrement, oui, Mesdames et Messieurs les Maires, la commune et l'intercommunalité sont et resteront le socle de notre structure territoriale. Nous avons inscrit le principe de subsidiarité dans la constitution. Il affirme ainsi solennellement que tout ce qui peut être géré au plus proche du terrain a vocation à ne pas remonter au niveau supérieur parce que c'est la proximité qui permet de répondre aux attentes de chacun. Et nous verrons progressivement, dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel, toute l'importance de ce principe inscrit aujourd'hui dans notre loi fondamentale.

L'amendement que vous avez fait voter, cher Daniel, au Sénat avec l'accord du gouvernement, rappelle que les communes constituent le premier échelon d'administration publique et ont dès lors vocation à assurer, à égalité de droit avec la région et le département, les politiques conduites localement. Je reste attaché à la survie de la commune. C'est pour cela que j'ai toujours refusé l'élection du Président de l'intercommunalité au suffrage universel. Je ne souhaite pas que le super-Maire vienne effacer le Maire. Les communes exercent, dans quasiment tous les domaines aujourd'hui, de multiples responsabilités. Je crois comprendre votre message, le message de la plupart des Maires qui ne consiste pas à vouloir de nouvelles compétences mais surtout à avoir les moyens d'exercer celles qu'ils ont déjà : moyens humains, moyens techniques, moyens administratifs et financiers.

Je vous fais dès maintenant deux propositions pour renforcer les moyens. J'ai eu l'occasion, au mois de septembre, de faire un jogging sénatorial et de faire cent vingt réunions sur le terrain. J'ai mesuré le développement des études qui sont demandées aujourd'hui par les administrations aux communes. Je vois ici ou là des administrations qui demandent qu'une étude d'impact, qui telle ou telle étude à la charge de la commune. Je suis venu vous dire aujourd'hui que, quand une administration demandera dorénavant une étude à une commune, elle devra participer à son financement. Vous verrez, cela limitera le nombre des études qui seront ainsi engagées.

Je veux aussi vous dire que je mesure évidemment l'amertume des élus ruraux qui sont nombreux ici. Pour être franc, le maire de Paris le disait tout à l'heure, je suis un élu local dans l'âme. Je comprends largement ces inquiétudes. Mais je ne veux pas devant vous esquiver mes responsabilités de chef du gouvernement.

Alors bien sûr, regardons les choses en face. Nos services publics doivent s'adapter s'ils ne veulent pas disparaître et laisser le champ à la libre-concurrence européenne. Mais je n'accepte pas que l'on écarte progressivement les élus locaux de cette décision qui est aussi la leur. C'est pourquoi j'ai décidé de créer rapidement, et mon cher Daniel cela va complètement dans le sens de ta proposition, une conférence des services publics en milieu rural, présidée par l'un d'entre vous, qui pourra préparer le plan de travail de ce que vous demandez c'est-à-dire des états généraux des communes rurales. Je crois que ces états généraux seront utiles s'ils sont préparés au départ par une conférence nationale. On pourra hiérarchiser les problèmes et construire ensemble la plate-forme de projets qui doit animer la Nation pour défendre sa ruralité.

Je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne ces territoires ruraux particulièrement fragiles, nous mettrons un certain nombre de moyens au service des communes rurales. Nous avons, avec le plan de cohésion sociale par exemple, la possibilité de garder un quota spécifique des contrats d'avenir, des contrats d'avenir pour la cohésion sociale, ces personnels qui seront pris en charge pour, dans les communes rurales, être des acteurs du service de la vie sociale, des acteurs du service de terrain. La capacité de mettre ces personnels à la disposition des communes les plus fragiles, je crois, répondra à une attente importante, attente que vous avez souvent exprimée au travers de l'emploi de CES ou de CEC.

Je tiens à vous dire que nous voulons conforter le fait communal. Cela ne veut pas dire, évidemment, que nous ne soyons pas attachés à l'intercommunalité. Evidemment, la commune a besoin de la solidarité intercommunale et nous voulons conforter cette intercommunalité par le respect de la commune en faisant en sorte que l'intercommunalité reste efficace par sa collégialité et non pas par la hiérarchie.

Nous voulons transférer à un certain nombre de partenaires des dispositions qui nous permettront de faire avancer la décentralisation. C'est pour cela que nous avons transféré aux agglomérations les compétences qu'elles demandaient, notamment en matière de logement.

Nous avons inscrit, dans le même esprit, une disposition importante qui constitue une petite révolution qui changera progressivement nos dispositifs administratifs en confiant des responsabilités nouvelles aux communes par l'appel à compétence. Que les groupements de communes aient maintenant la possibilité de s'adresser au département et à la région pour se voir confier par convention des responsabilités qui leur seraient ainsi transférées, tout cela nous amènera progressivement à amener les départements et les régions à avoir de véritables comportements décentralisateurs.

Une autre demande des communes qui nous a été souvent proposée, c'était de renforcer les pouvoirs traditionnels et je dirai notamment le rôle du Maire en ce qu'il représente l'Etat quand il s'agit de l'officier d'état civil par exemple ou quand il s'agit de l'officier de police judiciaire. Nous avons fait, avec Nicolas SARKOZY et avec Dominique de VILLEPIN, un certain nombre de progrès pour renforcer le pouvoir des maires en matière de sécurité.

Tout cela exige évidemment un certain nombre de décisions qui sont parfois difficiles à prendre. Je pense au décret du 27 octobre 2004 que j'ai dû prendre pour les locaux d'hébergement à la suite du dramatique incendie du centre équestre de Lescheraines.

Je vois bien que les maires ont besoin non seulement de la liberté d'initiative mais aussi d'un certain nombre de protections pour qu'ils soient eux-mêmes, dans leurs décisions, protégés d'un certain nombre d'accidents de la vie pour lesquels ils n'ont aucune responsabilité juridique.

La place des communes dans la décentralisation, pour résumer, est donc essentielle pour nous-mêmes si, comme le disait tout à l'heure Daniel HOEFFEL, elle est évidemment très diverse. Le monde est tellement complexe, notre société est tellement exigeante que l'on ne peut pas séparer ainsi, rapidement, notre organisation administrative en quelques blocs, sans faire cela avec esprit de nuance.

Je voyais récemment un grand spécialiste international faire un grand rapport, faire de multiples propositions. Je voyais beaucoup de personnalités qualifiées s'extasier devant ce rapport qui proposait la réponse à la France du 21^{ème} siècle. Parmi les différentes propositions, il y avait la suppression des départements. Eh bien, si quelqu'un est capable aujourd'hui de supprimer pour demain matin les départements, qu'il vienne ici et il verra comme c'est facile à faire !

On voit bien que notre organisation administrative, avec sa complexité, avec son histoire, a besoin de bouger avec énergie naturellement, mais aussi avec le sens des réalités car notre démocratie a construit progressivement un certain nombre d'échelons qu'il s'agit d'articuler avec le maximum d'esprit démocratique mais aussi de souci d'efficacité.

Mon cher Daniel, j'ai bien entendu l'appel au gouvernement en ce qui concerne la clarté et la loyauté pour les transferts de crédits et de personnels. Cette deuxième revendication de ton discours, je tiens à y répondre précisément. Je sais que les expériences passées ont rendu méfiants beaucoup d'élus. C'est pourquoi nous avons inscrit dans la constitution et dans la loi des principes protecteurs pour les finances locales, pour renouer le fil de la confiance. Mais je sais bien, à vous écouter, que, malgré cet engagement, vous attendez pour voir.

Alors je vous demande sincèrement de bien vouloir me juger aux actes. Nous en sommes aujourd'hui à l'heure des garanties et des principes. Mais convenez qu'ils n'ont jamais été aussi nettement donnés. Jamais dans l'histoire de la décentralisation, aucun projet de loi n'a été entouré d'autant de garanties.

Le transfert de compétences est compensé à l'euro près. Sachant qu'il ne prendra effet qu'à partir de 2006, il n'aura donc pas d'impact sur la fiscalité locale en 2005.

Vous demandez une réforme de la fiscalité locale. C'est précisément cette réforme que je vous propose. Mais j'ai voulu au préalable normaliser la relation financière entre l'Etat et les collectivités. Je sais bien, pour être un ancien praticien, qu'il faudra toujours être méfiant mais dans la République il n'y a pas de meilleure protection que la constitution, notre loi fondamentale. Ce principe de normalisation de la relation financière entre la commune et l'Etat est aujourd'hui de l'ordre de notre loi fondamentale.

Nous pouvons maintenant discuter de l'avenir de la fiscalité locale. J'ai conscience que les perspectives de la réforme de la fiscalité locale préoccupent les communes puisque, au fond, la clarté est plus grande aujourd'hui pour les régions avec la TIPP et pour les départements avec les conventions d'assurance. Je sais que vous êtes inquiets pour ce qui remplacera la taxe professionnelle et pour les évolutions de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Naturellement, j'ai bien entendu aussi, Daniel, le message sur la péréquation.

Le Président de la République a décidé, pour l'emploi, de faire évoluer la taxe professionnelle. Je crois sincèrement qu'il a raison. Qui peut le lui reprocher ? Certainement pas tous ceux qui se plaignent à juste titre des délocalisations. Combien de fois avons-nous dit que la taxe professionnelle était un impôt idiot parce qu'il pénalisait et l'emploi et l'investissement ? Si nous voulions faire en sorte que notre pays puisse garder une attractivité industrielle, il fallait revoir cette fiscalité qui pénalise et l'emploi et l'investissement.

Il est important évidemment que l'Etat puisse organiser, comme il l'a fait, le dégrèvement d'impôt pour que les collectivités locales ne souffrent pas de cette mobilisation pour l'emploi. Nous avons organisé une commission de réflexion sur ce sujet pour faire des propositions. M. FOUQUET présentera, avant la fin de l'année, ces propositions. Il a fallu du temps pour la concertation mais je tiens à vous dire, comme le souhaitait tout à l'heure M. le maire de Paris, qu'il n'y aura pas d'impôt national à taux unique sur l'ensemble du territoire pour remplacer la taxe professionnelle.

Je partage cette conviction que la dignité de l'élu, c'est sa responsabilité. C'est donc sa capacité à choisir le niveau de la fiscalité. Cela montre qu'il est capable de dégager les moyens pour ses projets. Cette responsabilité, c'est sa dignité. C'est aussi son honneur. C'est pour cela qu'il est très important de le

respecter. Les conseils municipaux garderont donc le pouvoir de la fixation des taux et je ne transigerai pas sur cet aspect de la responsabilité fiscale.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il n'y aura pas de réforme tant qu'il n'y aura pas de meilleure solution que la solution actuelle. Je vous le dis clairement, ce sujet est particulièrement difficile. Nous comprenons qu'un certain nombre de territoires ruraux aient besoin, pour garder leur activité agricole, de cette capacité de soutien à l'agriculture mais nous comprenons aussi que nous ne pourrions remplacer le système que s'il ne pénalise pas les collectivités territoriales. Ce serait un nouveau coup porté à la ruralité. Je peux vous assurer, en mon nom comme en celui du Président de la République, que nous serons particulièrement vigilants pour que le nouveau système qui arrivera à son heure soit un système qui ne pénalise pas les communes rurales.

Sur la péréquation, nous avançons année après année. Nous avons inscrit le principe dans la constitution en 2003. Nous avons, dans le budget 2004, fait une réforme de la DGF qui permet, sans déstabiliser aucune commune, de garantir que la DGF « péréquée » progresse plus vite que la DGF forfaitaire. Dans l'actuelle loi de finances en discussion, la loi de finances pour 2005, nous avons revu les critères de répartition pour renforcer et concentrer la DSU d'une part et la DSR d'autre part. Leur montant total augmentera de 20 % dans ce budget 2005.

Nous avons également prévu des compensations pour les communes à très grande surface. Un grand nombre de communes sont aujourd'hui à la tête d'une superficie qui pèse lourd sur leurs capacités, notamment en zone de montagne mais pas seulement. Nous avons prévu pour elles également des compensations.

Vous me demandez, cher Daniel, plus de péréquation mais pas au détriment de la dotation forfaitaire et de la dotation intercommunale. Avouez que, dans ce contexte, la péréquation n'est pas un sujet très facile. C'est pourtant avec talent que Jean-François COPPE vous a fait des propositions et qu'avec le concours du Comité des finances locales, avec un appui qui venait de la droite comme de la gauche, la réforme que ce comité a largement inspirée nous permet aujourd'hui de proposer une péréquation. Il est clair que nous avons là une étape importante dans la justice financière pour les collectivités locales même si je sais avec vous que la péréquation, ce n'est pas que la réforme de la DGF et qu'il nous faudra travailler sur d'autres pistes pour aller au-delà de ce qui était prévu par la loi de 1995.

Je pense qu'une des solutions de progrès, c'était un peu l'esprit du texte de 1984 sur les contrats de plan avec les inégalités, davantage la capacité de permettre, par l'intervention de l'Etat, avec les territoires, sur des périodes sans doute plus courtes, de pouvoir donner davantage aux territoires les plus fragiles et ainsi d'assumer un rôle de péréquation nationale.

Nous développerons les contrats de plan. Je pense que nous devons ensemble réfléchir à ce que seront les contrats de plan de la prochaine génération. J'ai reçu la proposition de l'AMF. Sur sept ans, je crois que la période est trop longue. Elle permet des effets d'affichage mais pas forcément des réalisations suffisamment concrètes.

Je m'engage devant vous, ici au congrès de l'AMF, à ce que la signature de l'Etat soit respectée. Dans la loi de finances rectificative, nous ferons un complément budgétaire, une autorisation de programme de 300 millions d'euros pour permettre que la signature de l'Etat soit respectée.

Pour l'avenir, je souhaite des contrats de plan qui soient des contrats de plan plus transparents, qui associent davantage les collectivités territoriales et pas seulement les régions à cette dynamique de territoire pour faire en sorte que nous puissions ainsi obtenir un engagement plus fort pour les territoires les plus fragiles.

Je tiens aussi à dire à Daniel HOEFFEL que j'ai entendu le message sur l'autonomie financière. Je suis attaché à cette autonomie, évidemment, parce qu'elle est la capacité fondamentale de la décentralisation.

Enfin, je voudrais vous dire qu'il ne peut y avoir de décentralisation sans un Etat fort, sans un Etat qui sur le terrain est capable d'assumer

ses responsabilités, est capable de se faire respecter par l'efficacité de ses décisions. Je vous avais annoncé l'an dernier que je réorganiserai les services régionaux de l'Etat. Nous venons de le faire. Les services maintenant sont organisés autour du préfet de région en huit pôles. Il y aura une vraie coordination. Vous avez un vrai interlocuteur. Vous ne serez plus dans la situation que nous avons connue de temps en temps où un responsable de l'Etat dit telle position et un autre responsable de l'Etat dit telle autre position. Il n'y a qu'un seul Etat, qu'une seule parole de l'Etat. Le préfet de région, au niveau régional, est celui qui peut parler au nom de l'Etat. S'il y a divergence dans les services de l'Etat, c'est à lui d'arbitrer.

Vous avez ainsi face à vous un Etat qui se restructure. Il s'est restructuré au niveau régional. Je viens de décider par une circulaire de le réorganiser également au niveau de l'administration départementale. Je pense qu'il est très important que les préfets organisent les services départementaux, relocalisent à la préfecture un certain nombre de services aujourd'hui dispersés qui, parfois, dupliquent l'action de l'Etat et dupliquent la complexité, et qui donnent le sentiment aux élus qu'il n'y a pas de véritable interlocuteur responsable face à eux-mêmes. C'est pour cela que je souhaite renforcer le rôle du préfet, lui permettre d'avoir sous son autorité les services de l'Etat en proximité et de permettre ainsi aux maires, notamment aux maires des petites communes, de pouvoir faire appel au préfet ou au sous-préfet pour démêler des dossiers qui bloquent l'action municipale et qui ont été, à un moment ou un autre, en difficulté avec l'une des administrations de l'Etat.

Nous faisons là une étape très importante, Mesdames et Messieurs les Maires, en faisant en sorte que dans la décentralisation face aux élus l'Etat se réorganise, simplifie ses procédures et clarifie ses propres responsabilités. Et que vous ayez avec le préfet quelqu'un qui soit à votre disposition pour faire vivre, comme vous, au service du public la responsabilité qui est celle de la République. Vous avez d'une certaine manière la même mission de part et d'autre, les uns élus sur le terrain, les autres représentants l'Etat. On travaille, on doit travailler ensemble. C'est ce que j'ai demandé dans cette circulaire aux préfets. Ils pourront ainsi réorganiser le dispositif et surtout permettre d'être des interlocuteurs. J'ai vu trop souvent, sur des dossiers d'assainissement, sur des dossiers de permis de construire, avec des problèmes de réservoir d'eau, avec des difficultés, des maires qui étaient embourbés dans leur projet, qui n'avaient pas un interlocuteur capable de démêler le dossier. Aujourd'hui, le préfet aura la possibilité de démêler le dossier et il sera l'interlocuteur responsable des collectivités territoriales que vous représentez.

Je tiens à vous dire également que, dans ce contexte, nous avons pour cette réforme de l'Etat, qui est un sujet évidemment difficile, je me souviens d'un très beau livre de M. TARDIEU sur la réforme de l'Etat, qui disait dans son premier chapitre : c'est urgent, l'urgence est immense. C'était en 1934 ! C'est toujours urgent. Ce qui est très important, c'est de faire en sorte que nous puissions à partir de la décentralisation, utiliser la décentralisation pour réformer l'Etat et mettre en face des services décentralisés, des services déconcentrés de l'Etat, avec un véritable responsable.

Enfin, Monsieur le Président de l'AMF, je voudrais répondre à votre intervention en ce qui concerne les services publics. Vous demandez sur ce point de sortir des discours lénifiants. Eh bien, sortons des discours lénifiants. Je voudrais aussi sortir du débat stérile qui laisse à penser qu'il n'y aurait que deux voies d'avenir : d'un côté le désengagement de l'Etat et le déclin des territoires et de l'autre côté le moratoire ou le gel de l'ensemble de notre organisation administrative.

L'Etat, les grandes entreprises publiques mènent actuellement un certain nombre de réorganisations que je dois vous dire nécessaires, que je dois vous dire inéluctables. Je pourrais vous dire le contraire mais je suis là pour assumer les responsabilités de l'Etat. Il faut qu'un certain nombre de services soient capables de se réformer pour être aujourd'hui capables, dans l'Union européenne, d'avoir un service public à la française qui ne soit pas dévoré par d'autres formes d'organisations. Ces réformes sont

nécessaires. Il faut qu'elles soient en cohérence avec le développement territorial. C'est pour cela que je ne souhaite pas qu'elles correspondent à des désengagements de l'Etat. C'est pour cela que je souhaite qu'elles fassent l'objet d'une véritable concertation. Je sais bien qu'il y a eu un certain détournement de la concertation. On a eu beaucoup de commissions. Vous avez beaucoup de commissions. Et on organise beaucoup de débats. Et puis, vous apprenez des décisions quelquefois dans le journal, ou quelquefois les décisions sont prises à l'issue de la réunion.

On ne pratique pas suffisamment une véritable concertation. Il ne s'agit pas de recevoir. Il s'agit d'écouter et de tenir compte. C'est cette concertation là que nous voulons développer pour faire en sorte que nous soyons capables d'organiser une modernisation des services publics et capables en même temps d'aider les territoires ruraux à faire face à cette modernisation.

Je vous le dis, je ne souhaite pas et je ferai tout pour qu'il n'y ait pas de désengagement de l'Etat. Là où les services publics sont obligés de se réorganiser et où il peut y avoir une pénalisation, l'Etat devra compenser par d'autres initiatives de manière à ce que nous gardions cette capacité de vitalité nécessaire aux communes rurales parce qu'elles sont essentielles à la cohésion sociale, à la cohésion territoriale. L'objectif est de replacer le préfet, représentant de l'Etat, au coeur de la concertation avec les élus locaux et de faire en sorte qu'aucune réorganisation de service public, que ce soit des services de l'Etat ou des grandes entreprises, aucune réorganisation ne puisse se faire sans que le préfet y ait été directement associé, sans qu'il en assume les responsabilités, pour que les élus aient face à eux là encore un responsable.

C'est pour cela que je demande aux préfets d'être capables de mobiliser les lignes budgétaires que nous mettons à leur disposition. Je pense à l'ensemble des fonds d'intervention qui seront de plus en plus déconcentrés et qui permettront ainsi aux préfets de compenser là où il doit y avoir compensation, de manière à ce qu'il n'y ait pas de recul de l'Etat et que s'il y a un mouvement dans l'organisation des services publics, il y ait compensation pour tous les territoires ruraux et que l'Etat assume son devoir de vitalité républicaine sur l'ensemble du territoire national.

C'est pour cela que nous organiserons ainsi, autour de la conférence nationale des élus, des usagers et des fonctionnaires de l'Etat dont a parlé tout à l'heure Daniel HOEFFEL, ce travail stratégique pour définir comment organiser de manière innovante souvent la présence des services publics en milieu rural. De faire en sorte que, aussi dans certains quartiers urbains, nous soyons capables de trouver les voies et les moyens de mobiliser la capacité financière de l'Etat mais aussi la capacité humaine par des recrutements, de manière à ce qu'il puisse y avoir une proximité sur le territoire.

En discutant avec l'un des partenaires de cette tribune qui, de mon point de vue est à l'extrême-droite, et du vôtre est à l'extrême-gauche, je crois qu'il est... Enfin, je ne veux pas faire de mauvais esprit. J'ai la plus grande considération pour Michel CHARASSE. Je voulais simplement dire que nous sommes d'accord tous les deux sur un point : il y a beaucoup d'administrations, je crois que l'on pourrait faire des transferts de responsables des administrations pour les mettre au plus près du terrain. Peut-être qu'il y en a beaucoup en haut et pas assez sur le terrain. Et quand je dis le terrain, c'est vrai dans la région, c'est vrai dans le département. Cela doit être vrai aussi dans l'arrondissement, pour aller au plus près du terrain et que l'action publique puisse se mobiliser au plus près du territoire et sans avoir à changer les effectifs, simplement à les placer différemment au plus près du citoyen. C'est aussi cela le service de l'usager, le service de la République.

Je voudrais vous dire donc que cette conférence, que je suis d'accord pour mettre en place avec l'AMF, nous permettra premièrement de définir les priorités du service public en milieu rural. Je souhaite vraiment que ces priorités soient définies clairement.

Je peux vous dire qu'avec la Poste, nous sommes en train de négocier un contrat national. Je lui demande beaucoup d'efforts. Je souhaite parler avec vous de ces efforts parce que la Poste s'engage à garantir 17.000 points Poste de présence territoriale. Nous devons ensemble en définir la nature...

Je pense que vous avez été très déçus des concertations qui ont lieu sur le terrain. Je pense qu'il faut reposer le problème nationalement. Il faut se dire quand même les choses entre quatre yeux. Vous savez, la

situation n'est pas facile pour un Premier Ministre. Je vais vous dire comment j'ai trouvé l'état de la Poste.

La Poste était en situation de quasi déficit. Elle a recruté 30.000 personnes pour les 35 heures. La Poste s'est trouvée pour la première fois en difficulté sociale parce qu'elle était en déficit. Il a fallu augmenter le prix du timbre, autrement la Poste allait fermer partout des bureaux. Nous avons dit une chose au Directeur de la Poste. Nous étions d'accord pour augmenter le prix du timbre, ce sont les Français qui payent ce service, à condition qu'il y ait un engagement que le nombre de points Poste ne diminue pas.

Maintenant que nous avons cet engagement, ensemble il faut travailler pour que cet engagement puisse sur le terrain être validé, évalué par vous-mêmes. C'est ce que je vous propose pour que vous soyez vraiment associés à cette décision. La Poste doit évoluer. Elle va devenir une grande entreprise logistique. Il faut qu'elle évolue mais il faut aussi qu'elle respecte le territoire.

Je suis prêt à m'engager à vos côtés pour que la Poste soit ce grand service public, qui reste sur le territoire une grande entreprise dont nous avons besoin mais naturellement c'est un travail que nous devons faire en commun, territoire par territoire, de manière à ce qu'il puisse y avoir un intérêt notamment pour la ruralité à avoir ce lien social permanent, notamment le facteur, notamment cette proximité qui est essentielle dans le lien social, notamment dans les territoires où il y a un vieillissement de la population. Il y a là un vrai travail à faire.

Je vous assure que l'Etat est prêt à mettre les moyens pour assurer ce service public mais pour cela, il faut le faire ensemble. Il faut être capable ensemble de discuter sur ce que nous attendons exactement des services de la Poste, être capable ensemble de mobiliser les moyens d'Etat au service de nos territoires. En ce qui me concerne, mon cher Daniel, je suis à la disposition de l'AMF pour organiser ce travail national et faire respecter à la Poste des engagements qu'elle doit tenir pour assurer son avenir, notamment par l'intervention, la mobilisation, le financement qui est d'abord et avant tout celui des Françaises et des Français que vous représentez.

Je voudrais vous dire aussi qu'évidemment nous avons dans ces responsabilités un certain nombre de déceptions. J'ai forcément, sur la simplification et la complexité, un certain nombre de déceptions. On a parfois le sentiment que l'on écope un peu une barque et que l'on supprime des formulaires, des procédures (on vient de supprimer 400 commissions par ordonnance) et puis que de l'autre côté, arrivent d'autres commissions, arrivent d'autres formulaires. Nous voyons bien que la société française elle-même n'est pas si simple puisqu'elle-même à la fois demande moins de contrôles mais plus d'évaluations. Le citoyen lui-même demande quelquefois moins de normes mais il demande aussi plus de

protection. Et souvent on demande moins de dispersion mais plus de proximité. En permanence, nous avons cette difficulté.

Combien de fois vais-je dans des manifestations, je vous en citais tout à l'heure un exemple triste, où à chaque fois, quand on a un accident sur le terrain, on voit les uns et les autres, les élus, les fonctionnaires nous dire : il faut durcir la norme, il faut que la norme soit plus sévère. Et petit à petit, on voit globalement l'Etat, les administrations mais aussi les fédérations sportives et l'ensemble des organisations, systématiquement durcir les normes, rendre les choses plus complexes. Ce qui fait que notre société est aujourd'hui d'une telle complexité qu'elle rend l'action publique particulièrement difficile.

Nous avons un certain nombre d'initiatives à prendre. J'ai inscrit, Daniel, dans la prochaine ordonnance, des simplifications qui concernent la vie municipale de manière à ce que, directement, on puisse supprimer un certain nombre de procédures qui sont des lourdeurs.

Nous avons pris la décision, en effet ensemble, de signer ce décret pour les 4.000 euros de manière à ce que, pour toutes les dépenses inférieures à 4.000 euros, vous n'ayez pas de procédure particulière à assumer.

Dans ce type de décisions, nous allons multiplier les initiatives qui faciliteront le travail des Maires.

Vous voyez qu'il y a un travail très important mais je suis sûr que l'on peut y arriver par l'énergie des élus locaux, par la capacité aujourd'hui d'un Etat sur le terrain mieux organisé, plus unifié. Je crois que l'on peut obtenir cette efficacité dans ce qu'est aujourd'hui notre projet politique et l'organisation d'une République décentralisée. La République, souvent menacée dans l'organisation de notre société, a besoin de la décentralisation, a besoin de la commune pour être aujourd'hui défendue par tous les citoyens et ne pas être soumise aux différents communautarismes, aux différentes menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'organisation républicaine.

Le maire est le premier des Républicains. C'est pour cela que l'Etat doit être à ses côtés. C'est pour cela que vous pouvez compter sur notre détermination pour vous aider dans cette mission que je sais difficile. Je sais qu'un maire, dans sa commune, c'est un peu comme un Premier Ministre : il reçoit en général peu de compliments, il doit gérer une équipe municipale et un gouvernement local avec doigté, avec les ambitions et les compétences des uns et des autres, il doit faire en sorte que le management soit ferme et soit souple. Mais au fond, il n'a que son courage pour s'accrocher à ses projets et assumer ses missions.

Merci de votre congrès qui est, je le crois vraiment, un progrès pour l'organisation décentralisée de notre République.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Jean-Louis BORLOO,
ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale**

**Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
cher Daniel HOFFFEL,**

Mme Maud TALLET, maire de Champ-sur-Marne, Présidente de la Commission Cohésion sociale de l'AMF, accueille le Ministre :

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous accueillir à notre congrès, à une période particulièrement importante, puisque le texte que vous avez proposé est entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Vous nous avez consultés ou fait consulter sur trois thèmes qui apparaissent très clairement dans le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale : la mobilisation pour l'emploi, les dispositions en faveur du logement, la mobilisation pour l'égalité des chances. Autant de thèmes qui sont au cœur des préoccupations des élus locaux, au cœur aussi des préoccupations de nos habitants.

Bien évidemment, je n'aurai pas l'outrecuidance, pour ma part, de faire un résumé ou une synthèse des propositions. Vous êtes celui qui saura le mieux nous exposer les choses, mais également celui qui pourra entendre les questionnements des élus locaux, notamment des communes et des EPCI, et vous allez, je crois, vous soumettre tout à fait aimablement au débat avec la salle.

Je vais donc vous donner avec grand plaisir la parole pour ce « direct » avec les élus de base que nous sommes, nous, les maires des collectivités. Nous avons entendu nos collègues des collectivités rurales, moi je suis plutôt représentative des collectivités urbaines, puisque je suis maire d'une ville de 25 000 habitants de la région parisienne, et j'ai de gros questionnements, comme tous mes collègues placés dans les mêmes situations, similaires à ceux de nos collègues ruraux, quant à l'égalité territoriale, sur des thèmes aussi fondamentaux dans la vie de nos concitoyens que l'emploi, le logement, et l'égalité des chances par l'éducation.

Tout d'abord, merci, Madame, Monsieur le président, de m'accueillir.

Je ne veux pas vous présenter le plan de cohésion sociale, mais simplement quelques points particuliers, quelques arêtes. Au fond, ce plan, c'est les souvenirs d'un maire. J'ai été longtemps maire d'une ville – deux mandats – et il y a des situations ou des choses qui me paraissaient profondément insupportables. Et quand j'ai été appelé à exercer cette fonction, je me suis réveillé à 2h du matin, en me disant : « finalement, tout ce dont tu as, je ne dirais pas « rêvé », le terme est excessif, mais tout ce dont tu voulais disposer, quand tu étais maire, essaie de le mettre sur une feuille de papier et de le transformer en programme opérationnel ».

C'est donc, profondément, un ensemble d'outils mis à la disposition de l'idée que je me fais de la responsabilité des communes. Il est clair que la réalité française est extrêmement variée : la taille des villes, les situations géographiques, l'accessibilité... il n'y a pas d'unité ou d'équivalence entre elles. Mais c'est cette approche.

Ma deuxième observation préalable, avant de rentrer rapidement dans les quelques points qui vont vous concerner si vous le souhaitez, c'est que ce sont des programmes précis, simples, qui ne sont pas des transferts de compétences – il n'y a pas le début d'un transfert de compétence – ce sont simplement des moyens complémentaires, pour une période de cinq ans, mis à la

disposition des collectivités locales sur un certain nombre de points particuliers.

Si vous voulez bien, passons ces quelques points en revue. Le premier grand sujet, c'est l'emploi, mais l'emploi au sens large ; à la fois le fait de retrouver un emploi : vous savez que le dispositif français était extrêmement segmenté entre l'ANPE, l'AFPA, l'ASSEDIC, etc. Tous les grands pays qui nous entourent ont un système unique, homogène, fusionné, pour simplifier la vie du demandeur d'emploi et les relations avec les employeurs, qu'ils soient publics ou privés. Nous n'avons pas choisi ce schéma, qui était la fusion des différents réseaux, mais plutôt, pour les collectivités locales qui le souhaitent, d'avoir pour trois ou quatre antennes ANPE, par exemple, une tête de réseau fusionnée : élu local, chambre de commerce, chambre des métiers, AFPA, ANPE, ASSEDIC, l'Etat mettant à disposition, sans contrepartie, le financement de ces opérations en hommes et en moyens matériels.

C'est un programme qui est identifié : le point de contact, c'est la Direction générale de l'emploi. Nous mettons à disposition 350 millions d'euros sur ce programme, mais ce n'est pas l'Etat qui définit la Maison de l'emploi type. Parce que la réalité des situations et des sites n'est évidemment pas la même selon qu'on est dans un tissu urbain extrêmement dense ou au contraire dans un tissu rural ou périurbain.

Le deuxième grand point de ce volet, c'est le service à la personne. Je suis convaincu – et d'ailleurs tous les chiffres le démontrent – que le principal gisement d'emplois dans ce pays est le service à la personne, et que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, c'est strictement le même combat. Nous avons deux grandes associations – il y en a plusieurs autres, mais pour symboliser, il y a l'ADMR et l'UNASSAD ; nous sommes convaincus que le sujet du service à la personne est non seulement un enjeu d'emploi décisif pour notre pays, mais en même temps c'est de l'emploi qui n'est pas délocalisable, et c'est un emploi qui améliore la qualité de vie de nos compatriotes. La façon de le soutenir en milieu urbain et en milieu rural sera différenciée, nous avons des négociations encore avec nos partenaires, mais l'idée générale est que l'Etat financera les plate-formes nécessaires de mise à disposition par ces associations du personnel indispensable pour l'aide à la personne. Nous avons un tissu associatif très proche des collectivités, avec un niveau de confiance extrêmement élevé, mais qui ne dispose pas des fonds propres nécessaires pour avoir la capacité de créer des plate-formes, des labels, et une formation plus suivie. Nous sommes déterminés à financer l'aide à ces associations de proximité qui pourront travailler avec les collectivités locales.

Le troisième sujet, c'est la relation entre les bénéficiaires des minima sociaux : RMI, ASS et allocation de parent isolé. Nous mettons en place un contrat d'avenir qui est financé par l'activation des minima sociaux, mais le complément par l'Etat, pour 1,2 milliard d'euros par an, est à votre disposition : c'est le maire de la collectivité locale qui peut décider de nous demander de mettre à sa disposition ces contrats d'avenir. Cela consiste en quoi ? 26 heures par semaine, et celui qui en prend la responsabilité morale – le maire, s'il le souhaite – décide d'affecter un temps de travail et un temps de formation ou d'acquisition de compétence. Mais quel que soit ce temps, c'est sous son autorité. L'Etat finance la même chose, et la rémunération est la même. L'idée est de sortir les gens de situations d'isolement : aller travailler en équipe, et acquérir une compétence. Plus on est en situation urbaine, plus c'est difficile parce que le nombre est important, mais plus les formations sont proches. Plus on est en milieu rural, et plus il va être facile de créer l'encadrement en équipe, mais plus cela va être difficile de trouver des formations pour des raisons de distance. Ce sont les points sur lesquels nous travaillons avec l'AMF, parce qu'on voit bien que la difficulté n'est pas la même selon l'endroit. Mais l'Etat finance un million de contrats d'avenir dans ces opérations, le pilotage général doit rester départemental – c'est le département qui est l'acteur social de référence – mais en revanche, le contrat d'avenir lui-même est sous l'autorité morale du maire, à qui il n'est pas demandé de contribution à ce titre, sauf s'il s'agit d'un emploi direct dans la collectivité locale. C'est un énorme chantier ; à partir du 6 décembre, nous mettrons dans

chaque département une équipe à votre disposition autour du préfet, pour regarder exactement comment rédiger ce contrat d'avenir en fonction des différentes réalités. Les personnes pourront être recrutées soit sur une base départementale, pour les grandes associations, le plus souvent du domaine sanitaire et social, soit complètement à proximité, dans le cadre de la commune.

Il y a eu un grand débat : est-ce que le pilote est la commune ou l'EPCI, ou est-ce le département ? Nous avons travaillé avec l'AMF et l'ADF, chacun revendiquait le fait de pouvoir faire, et les deux logiques sont justes. Je suis convaincu que le maire – et qu'il soit rural ou urbain ne change rien – est celui qui porte la proximité, c'est lui qui peut entendre, écouter, déterminer, avec son concitoyen du village, de la ville ou du bourg, les talents qui sont au plus profond de chaque personnalité. En même temps les départements revendiquaient la compétence globale, sociale, et c'est vrai qu'il ont beaucoup investi en hommes et en moyens ; le transfert du RMI s'est fait techniquement dans des conditions tout à fait remarquables pour ce qui relève des départements. Donc au final nous avons choisi les deux hypothèses : dans le texte qui a été voté au Sénat, c'est une double compétence qui est prévue.

Le dernier sujet important de ce volet, c'est vraiment la jeunesse. Vous savez que nous sommes dans un pays qui a le taux d'inactivité des 16-24 ans le plus élevé d'Europe, et cela, quel que soit l'endroit du territoire national. Le taux de chômage des jeunes qui en est la conséquence est le plus élevé également. Nous avons donc décidé de mettre un programme lourd ; nous avons distribué un document opérationnel, précisant les modalités de mise en action – cahier pratique de la cohésion sociale. Il y aura donc un programme très, très important sur l'alternance et l'apprentissage. Là aussi, cela pose un problème territorial : les lycées professionnels, les CFA ne sont pas répartis de manière parfaite sur tout le territoire national ; nous travaillons avec la chambre des métiers et les chambres de commerce et d'industrie. Mais ce programme, qui concerne 800 000 jeunes, est un programme auquel nous sommes extrêmement attentifs. Nous mettons des moyens considérables pour que tout jeune de ce pays puisse avoir, à la sortie du système scolaire, par l'alternance ou en direct, une capacité de mener une activité réelle, et d'avenir.

Les CES et les CEC : quand on est maire, dans un certain nombre de cas, c'est un outil dont nous avons besoin ; avec la difficulté, là encore, qu'un maire qui emploie quelqu'un en CES a besoin d'un peu de visibilité dans le temps pour que la personne concernée puisse se reconstruire. En raison des coupes budgétaires, tous les maires ont connu des CES de 6 mois, dont ils ne savaient pas s'ils seraient renouvelés... situations très désagréables, dans lesquelles la logique budgétaire l'emportait. Le nouveau dispositif vous permet de négocier, chacun, avec le préfet, la durée du contrat : si vous estimez que pour telle personne c'est 18 mois, 24 mois, 36 mois, ou seulement 9 mois... c'est le maire qui discutera directement de la durée hebdomadaire du travail pour chaque CAE qu'il souhaitera, du temps entre CES et CEC, c'est à dire 20 heures ou 30 heures, et du taux de participation, qui sera défini dans un dialogue entre le maire et le représentant du préfet. Nous avons voulu la liberté totale, parce que les situations sont tellement disparates, et c'est au maire de définir son « module » de CEA. En tout état de cause, cela reste le taux du SMIC horaire, mais c'est vous qui choisirez entre 20 et 30 heures, et la durée du contrat ne dépendra pas d'un aléa budgétaire. Vous pourrez décider par exemple que sur le territoire de la commune, c'est 24 mois, mais que pour telle ou telle partie de la jeunesse ou de la population, ou pour tel quartier, ce sera 36 mois. C'est vraiment un outil mis à votre disposition, avec de la souplesse ; ce n'est plus l'administration centrale qui décidera de la mise en place de ce dispositif.

Sur le deuxième volet, le logement, il faut distinguer trois choses : le logement social et le logement conventionné ; l'accession à la propriété ; l'amélioration de l'habitat. En d'autres termes : HLM au sens large, prêt à taux zéro, ANAH. Dans ce domaine, où nous étions dans une situation historiquement surprenante, puisque la production de logements sociaux en France a atteint un plancher,

en 1999, de moins de 40 000 unités, alors qu'on sait que notre besoin national est de 80 000 mises à disposition nouvelles par an ; l'accession à la propriété était tombée à moins de 100 000 également, alors que les habitudes françaises sont plutôt de 150 000 à 180 000 ; et enfin l'ANAH, dont la mission est tout à fait essentielle et remarquable, avait vu ses positions un peu réduites.

Le programme qui est lancé, indépendamment de la rénovation urbaine, est passé de 30 à 40 milliards d'euros ; sur la partie production de logements, accession à la propriété et ANAH, les chiffres sont assez simples : les moyens d'aide à la pierre au sens large, mis à disposition par l'Etat, négociés avec la profession, représentent, financièrement, le triplement de la production, avec, par type de conventionnement, un accord avec l'Union sociale pour l'habitat qui a été entériné dans son principe au Congrès de Montpellier. Dès cette année, nous avons connu une augmentation de 70 %. Simplement, il faut passer à 120 000 logements par an pour diminuer la pression dans ce domaine. C'est un programme très lourd, vous le verrez dans le dossier qui est à votre disposition : c'est toute l'amélioration, la reconquête du logement privé vacant, et c'est vrai dans tous les types de communes. Il y a des maisons plus ou moins abandonnées, dans lesquelles il faut faire de la réhabilitation, légère ou lourde, et il est vrai que les crédits de droit commun n'étaient pas à la hauteur des besoins. Nous avons donc prévu, sur l'ensemble du territoire, de financer la récupération de 40 000 logements vacants par la procédure ANAH qui, elle, est parfaitement rodée, et que vous connaissez bien. Quant à l'accession, le dispositif financier permet de doubler, à partir de cette année, les programmes d'accession à la propriété.

Le logement, c'est, indiscutablement, un élément de cohésion sociale majeur, et c'est aussi un élément de mobilité.

Troisième volet, l'égalité des chances : nous sommes attachés à quelques points très particuliers, pour lesquels, objectivement, la situation est traitée dans un premier temps un peu différemment par le plan de cohésion sociale selon qu'il s'agit de communes urbaines ou de communes rurales.

L'idée est la suivante : nous le savons, les zones très difficiles, qui connaissent des dysfonctionnements, lorsque dès les premiers mois de la maternelle, la maîtresse voit assez bien quels sont les quelques enfants qui vont avoir des problèmes de comportement... cette réalité est plus vraie aujourd'hui dans les zones urbaines très compliquées que dans celles qui vont bien, ou dans les zones rurales, même si la délimitation n'est pas aussi évidente que cela. On sait également que l'Education nationale seule ne peut pas régler ce problème, car s'il y a des problèmes de comportement, dans de très nombreux cas, cela procède de l'environnement, de la parentalité, des problèmes de langue, des problèmes de logement insalubre, des problèmes de non-emploi, des problèmes de fratrie, des problèmes de violence, parfois... tout ce qui entoure l'enfant avant qu'il n'arrive à l'école, et lorsqu'il en ressort, toute la relation à la parentalité.

Dans les 750 zones urbaines sensibles ou dites sensibles – les ZEP au sens large – dans un premier temps, nous mettons, sans aucune contrepartie, à la disposition des collectivités locales, des maires, qui s'organiseront avec les parents d'élèves, les directeurs d'établissements, les enseignants, et le département, probablement la CAF, un chèque de 500 000 euros par an, libre d'affectation. Le seul sujet, c'est le soutien de l'enfant : dans du périscolaire, en faisant déménager les parents s'ils sont dans des conditions de logement inacceptables... Qu'est-ce qui fait que cet enfant est dans cette situation, a ce comportement ? C'est une tentative, c'est un chèque de confiance, pendant cinq ans, par territoire, à votre disposition. Nous ferons le point au bout de trois mois, six mois, avec les grandes associations, pour voir où on en est, quelle est l'efficacité. Et si cela fonctionne, on proposera de généraliser ce modèle – peut-être autrement, il faudra voir quels sont les bassins pertinents – à l'ensemble du territoire national. Vous le savez, l'Education nationale ne peut pas résoudre, toute seule, tous les problèmes de la société française. Les enseignants font tout ce qu'ils peuvent, mais il y a des problèmes qui existent à l'extérieur de l'école, et cette démarche expérimentale d'un chèque de 500 000 euros par an pendant cinq ans, à la disposition des maires, nous paraît tout à fait cruciale.

Enfin, et pour conclure – le plan de cohésion sociale est plus lourd que cela, et nous sommes à votre disposition, nous mettront une équipe en place, je vous l'ai dit, en décembre, pour voir de manière pratique comment aider toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, à en bénéficier – il y a le sujet de la DSU et de la DSR.

Vous savez que nous avons proposé qu'il y ait une augmentation équivalente DSU / DSR pendant cinq ans, et donc un doublement de la partie DSU sur ces cinq ans, mais centré exclusivement sur les villes française de taille moyenne dont le problème est pratiquement aussi gros que la ville : nous avons, sur le territoire national, quelques villes qui sont en grand danger. En général ce sont des villes « champignon », qui ne sont pas adossées à de grandes agglomérations, je pense à Montfermeil, Clichy-sous-bois, Chanteloup-les-vignes... ; des villes de 6 000 à 25 000 habitants, qui sont dans des situations financières absolument calamiteuses. Et il a été demandé à l'ensemble des grandes villes, des autres villes, que sur la sur-progression de la DGF, il y ait une toute petite fraction qui leur soit réservée. C'est un « coup de rein » pour des villes en état d'abandon absolu, comme Grigny... Toutes ces villes qui supportent des charges socio-urbaines impensables, pour

lesquelles nous avons obtenu qu'il y ait une augmentation de la DSR.

Voilà, pour l'essentiel, ce plan qui n'est finalement que la mise à disposition, sur le terrain, dans la souplesse, avec l'inquiétude, d'ailleurs, que toute souplesse provoque. C'est cette souplesse qui est mise à disposition des collectivités territoriales, forcément en harmonie avec les régions pour la partie formation, forcément en harmonie avec les départements pour la partie d'accompagnement social.

Tout n'est pas législatif dans ce plan : pour la partie logement, par exemple, les conventions ont été signées avec le 1% pour 210 millions d'euros par an il y a une quinzaine de jours, et nous sommes donc déjà dans l'opérationnel sur beaucoup de sujets.

C'est un plan qui est à la fois humble dans sa présentation et, je crois, assez ambitieux pour notre pays.

Je suis prêt à répondre à toutes vos questions, merci.

**Intervention de Madame Nelly OLIN,
ministre déléguée à l'Intégration,
à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion**

Monsieur le Président,
Messieurs les Sénateurs,
Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les adjoints,
Mesdames, Messieurs,

La pauvreté en milieu rural, et l'exclusion sociale qui en découle sont des réalités silencieuses.

On en parle peu, les études font défaut et c'est sans doute ce qui rend ce problème mal connu. Pourtant je reste convaincue que les pouvoirs publics doivent être très vigilants envers cette partie importante de la population de notre pays, vivant dans le monde rural, mais qui reste parfois à l'écart du progrès social.

A la demande de Madame Jeannette GROS, je suis récemment intervenue lors de la journée de travail et de réflexion de la mutualité sociale agricole (MSA). A cette occasion, j'avais pu faire part de la préoccupation qui est la mienne et qui tend à ce que le département ministériel dont j'ai la charge s'investisse plus encore en direction du monde rural. C'est donc dans la suite de mon propos du 22 septembre que j'ai accepté avec grand plaisir de vous rencontrer ce matin.

Le Président de la République et le Premier Ministre m'ont fait l'honneur, depuis ma dernière prise de parole sur le sujet, de me confier le portefeuille de l'égalité des chances. Et c'est bien de cela dont il s'agit ici : l'égalité des chances entre les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, mais également l'égalité des chances entre les populations qui les habitent.

Elue d'une ville difficile de la banlieue parisienne, j'ai longtemps été confrontée aux problématiques spécifiques d'une grande métropole urbanisée. Elue au Sénat, j'ai toujours considéré que les problèmes exposés à la Haute assemblée par mes collègues sénateurs ruraux, étaient tout aussi importants et difficiles à résoudre que ceux auxquels je devais faire face. Ces problèmes, dont la nature diffère, nécessitent toutefois le même remède : une volonté sans faille des élus et surtout une parfaite coopération entre les différents acteurs publics.

La culture urbaine rend plus difficile l'établissement de relations entre les personnes. La solidarité s'y exerce de façon anonyme et plus diffuse. C'est une réalité : les campagnes ont toujours été un terrain où l'entraide entre les individus et entre les générations s'est exprimée. Nous devons nous inspirer de cet esprit de solidarité.

Pour autant dans le monde rural d'autres difficultés sont à affronter.

Il y a la question du regard de l'autre : dans les campagnes, tout le monde se connaît. Tout se sait, et très vite. Avoir un travailleur social qui vient à son domicile, ou devoir aller frapper à la porte de la permanence sociale suite à la perte de son travail, c'est difficile. Peut-être plus qu'ailleurs, on se sent stigmatisé. Peut-être plus qu'ailleurs, alors, on hésite à faire appel aux dispositifs d'aide sociale. De cela, tous, nous devons tenir compte.

Il y a aussi la question agricole : la France a connu une profonde mutation. Quand au sortir de la deuxième guerre mondiale, la profession agricole représentait encore une grande partie de la population active, à l'entrée du 21ème siècle, il en est tout autrement. Entre temps, des hommes et des femmes ont dû se reconverter mais tous n'ont pas pu le faire. Par ailleurs, l'industrialisation de l'agriculture, les progrès technologiques coûteux ont laissé sur le bord de la route de nombreux salariés ou exploitants agricoles de sorte qu'aujourd'hui, le taux de pauvreté en milieu rural est supérieur à la moyenne nationale. La question de la

modernisation agricole est prise en charge par mon collègue Hervé GAYMARD. Un premier texte a été examiné et traitait des territoires, un second est à l'ordre du jour et se penchera sur les activités. Ces deux nouvelles lois poseront désormais le socle d'une nouvelle attractivité pour le monde rural.

Il n'y a pas de superposition entre pauvreté agricole et pauvreté rurale. En effet, les loyers parfois disproportionnés, ou tout simplement la pénurie de HLM dans les centres urbains fait refluer des publics en grande précarité dans des zones péri-urbaines et déjà rurales. Les loyers des centres bourgs sont moins chers, les logements sont plus spacieux et permettent à des familles nombreuses de disposer d'un espace de vie confortable. Et souvent, en outre, la présence d'un jardin permet d'assumer une partie des besoins alimentaires. Le monde rural est accueillant, il peut ressembler parfois à un " petit paradis " pour des familles très modestes, mais ce " petit paradis " peut aussi se révéler un piège, car d'autres problématiques surgissent : manque de travail, isolement...

Aujourd'hui, ce n'est pas le moindre des paradoxes pour certaines communes que de voir leur population augmenter après avoir subi pendant de longues années la désertification. Mais ces nouveaux habitants viennent avec leurs problèmes et il est parfois très compliqué de les intégrer. Nous devons, et j'en suis convaincue, nous battre de toute nos forces pour réussir cette intégration : d'abord parce qu'elle est porteuse de mixité sociale et ensuite parce qu'il s'agit pour les zones rurales de s'enrichir avec les apports de ces hommes et de ces femmes.

La conjonction de ces deux tendances que sont la paupérisation du monde agricole et une forme d'exode urbain, posent donc question. L'isolement que j'évoquais plus haut et qui frappe les publics les plus vulnérables, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées doit être combattu et c'est avec attention que j'ai relevé les propositions de Mme GROS en matière d'accueil de la petite enfance, de logements sociaux pour personnes âgées... La question de la mobilité est cruciale : demeurer privé de voiture dans des zones de montagne ou des hameaux isolés est un handicap majeur. C'est un handicap dans les relations sociales, c'en est aussi un dans l'insertion professionnelle. Le challenge à relever est grand. Il fait appel à l'ingéniosité et à la générosité. Il existe des initiatives, soutenues par les collectivités, de taxi social et de déplacements collectifs qui gagneraient à être mises en valeur.

Toutes ces problématiques et toutes ces questions sont transversales : j'ai donc décidé de mettre en place un groupe de travail, dont la mission sera d'identifier des thématiques prioritaires afin de formuler des propositions dans la perspective du prochain comité interministériel de lutte contre les exclusions qui se tiendra d'ici l'été 2005. L'association des maires de France, la mutualité sociale agricole, les acteurs de la question sociale seront associés à ce groupe de travail qui sera animé par la Direction générale de l'action sociale. Le CNLE (Conseil national de lutte contre l'exclusion) sera également amené à contribuer à cette réflexion.

La solidarité de tous est indispensable pour qu'à l'instar des villes, la France rurale participe à la reconquête de la cohésion sociale qui fait défaut dans notre pays.

Une grande nation comme la France ne peut se résoudre à accepter les blocages qui conduisent à ce que les jeunes ne trouvent pas de travail. Elle ne peut pas se résoudre à ce que des personnes ne se voient offrir comme perspective que le RMI. Elle ne peut pas être indifférente aux phénomènes de ghettoïsation de ses banlieues, sauf à accepter de voir monter des communautarismes dangereux. Elle ne peut pas davantage accepter que la population qui vit sur la plus grande partie de son territoire, dans les zones rurales, demeure à l'écart du progrès.

La voie choisie par le Gouvernement pour retrouver le chemin de la cohésion sociale passe par la solidarité et la restauration de la responsabilité. C'est cette démarche qui a prévalu dans le cadre de la préparation du plan de cohésion sociale dont le Sénat a achevé l'examen du volet législatif et dont l'Assemblée nationale débattrà dès le 23 novembre prochain.

Aujourd'hui, la croissance repart. Nous le devons aux efforts et à l'engagement des Français ainsi qu'à la politique de réforme conduite depuis 2 ans. Il faut maintenant tout faire pour que cette croissance s'installe durablement et qu'elle se traduise par une forte création d'emplois.

Cela passe donc par une action résolue en faveur de la cohésion sociale, priorité définie par le Président de la République.

Le plan de cohésion sociale, préparé par Jean-Louis BORLOO adopte une démarche inédite, consistant à traiter ensemble les grands problèmes qui mettent en péril la cohésion de notre pays. Trop longtemps, une approche cloisonnée et morcelée des problèmes a prévalu. Le but du plan est d'agir simultanément sur tous les leviers. Il concilie la nécessité de traiter rapidement des situations d'urgence et celle de s'inscrire dans une perspective à plus longue échéance. Les engagements de l'Etat sont consacrés par une loi de programmation sur cinq ans dont l'effort est sans précédent. Avec cette loi, ce sont 13 milliards d'euros supplémentaires qui sont consacrés à la cohésion sociale. Mais je laisserai le soin à Jean-Louis BORLOO de vous présenter tout à l'heure les principales mesures du plan.

Je veux, pour finir mon propos, aborder la question de l'action sociale dans les zones rurales. Vous êtes tous élus, mais la capacité d'une commune à mettre en place des dispositifs d'aide

sociale en direction des habitants dépend de son envergure financière. Ce n'est pas la même chose d'être maire d'une commune rurale de montagne de quelques centaines d'habitants ou maire d'une grande ville. Ce n'est pas tout d'avoir une compétence, encore faut-il pouvoir l'exercer. Sur ce point, je tiens à vous préciser la position du Gouvernement. Nous considérons que si le département est le niveau de référence de l'action sociale, pour autant, et dans le respect des libertés de chacun, l'échelon communal ou intercommunal donne une proximité particulière avec les administrés, proximité propre qui permet le plein exercice de la solidarité. Je sais que ce débat tient à cœur à beaucoup d'entre vous, c'est pourquoi, dans le cadre de la discussion du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale le Gouvernement a étudié les propositions tendant à ouvrir la compétence optionnelle d'action sociale aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). De même, nous sommes soucieux de conforter le cadre juridique des centres intercommunaux d'action sociale (CIAS). Ainsi, en lien avec le Ministère de l'intérieur, une proposition sera faite à l'Assemblée nationale pour répondre à cet objectif tout en laissant la possibilité aux EPCI d'exercer cette compétence optionnelle selon les modalités qu'ils souhaiteront et dans le respect de la libre administration des communes. Encore une fois, c'est un point qui est important.

Mesdames, Messieurs, il nous faudra faire preuve d'un engagement de tous les instants, mais aussi de cœur et d'imagination pour impulser cette nécessaire reconquête de la cohésion sociale.

Se mobiliser pour la Cohésion Sociale, c'est construire ensemble une société forte et solidaire pour donner à chacun sa chance pour éradiquer la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion et restaurer l'égalité des chances entre les territoires et entre nos concitoyens.